

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 11 juillet 2022

GEC (2022) Rapport mai

COMMISSION POUR L'EGALITE DE GENRE (GEC)

21ème réunion

11-13 mai 2022

RAPPORT

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. La 21^e réunion de la Commission pour l'égalité de genre (GEC) est ouverte par la présidente, Andreia Lourenço Marques (Portugal). La dernière réunion a eu lieu en format hybride. La liste des participant-es est annexée au présent rapport (annexe II).
 2. La présidente donne aux membres un aperçu des débats et des échanges inscrits à l'ordre du jour. La future stratégie en matière d'égalité entre les femmes et les hommes n'y figure pas encore, mais les débats et les décisions de la GEC peuvent désormais éclairer la prochaine stratégie.
 3. Caterina Bolognese (Secrétaire de la GEC) informe les membres que des changements ont lieu au sein du personnel de la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment le retour d'un poste pour lequel un recrutement est en cours. Deux détachements ont été effectués au sein de la division : Christa Jakobsson (Finlande), à partir du 1^{er} mars 2022, et Tryggvi Hallgrímsson (Islande), à partir du 1^{er} juin 2022. La secrétaire remercie les deux pays pour leurs généreuses contributions.
 4. Les membres ne proposent aucune modification et adoptent donc l'ordre du jour tel que reproduit à l'annexe I du présent rapport.
- *La GEC adopte son ordre du jour, tel qu'il figure à l'annexe I du présent rapport.*

II. Commission pour l'égalité de genre

- **Échange de vues annuel afin d'évaluer les activités de la GEC** et de conseiller le Comité des Ministres et la Secrétaire Générale sur les priorités futures dans son secteur, y compris les nouvelles activités éventuelles et celles auxquelles il pourrait être mis fin.
5. La présidente présente ce point en informant les membres que la tenue d'un échange de vues annuel fait partie du mandat de tous les comités intergouvernementaux, notamment le [mandat de la GEC pour 2022-2025](#). La secrétaire explique en outre que cette exigence est l'occasion d'échanger des vues sur les méthodes de travail ou sur la façon dont les sujets sont examinés, en utilisant le mandat comme guide pour les années à venir.
 6. Päivi Yli-Pietilä (Finlande) demande s'il serait possible que la GEC ne soit plus appelée « commission » mais « comité directeur », afin qu'elle soit considérée comme étant au même niveau que les autres comités directeurs intergouvernementaux.
 7. Lara Ferguson Vázquez de Parga (Espagne) propose que la GEC commence à examiner le thème de l'emploi qui est parfois lié à l'Objectif stratégique 1, car il avait été difficile d'avoir un objectif précis sur ce sujet. Elle déclare que la GEC pourrait envisager à l'avenir d'inclure le travail lié aux soins (*care work*), d'autant que la pandémie de Covid-19 a montré que ce domaine est essentiel.

8. La présidente demande au Secrétariat d'expliquer la différence qui existe entre l'échange de vues sur l'ordre du jour et l'évaluation des activités de la GEC qui est effectuée chaque année lors de l'examen du rapport annuel sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes.
9. La secrétaire de la GEC déclare que si la commission évalue ses travaux d'une autre manière, notamment par le biais du rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes, l'échange de vues annuel sur ses activités est l'occasion de réfléchir sur des questions qui pourraient déboucher sur d'autres idées et propositions.
10. Päivi Yli-Pietilä (Finlande) soulève la question de la législation sur le harcèlement sexuel et de son application en Finlande. Elle déclare que la [Convention de l'OIT sur le harcèlement sexuel sur le lieu de travail](#) met l'accent sur le lien qui existe entre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail et la violence domestique, ce qui est une idée totalement nouvelle, et elle estime qu'il serait intéressant d'entendre comment les autres États membres traitent la question.
11. La présidente rappelle aux membres que la GEC a organisé un [échange en 2018 avec un représentant de l'OIT](#) pour présenter la Convention sur le harcèlement au travail et déclare qu'il s'agit d'un thème très intéressant puisque de nombreux pays sont confrontés au même problème et que le sujet pourrait être considéré comme une discussion thématique pour une future réunion de la commission, peut-être même la prochaine, qui se tiendra en novembre 2022.
 - *La GEC procède à un échange de vues sur ses activités, en formulant des propositions sur les questions qui pourraient être soulevées dans le cadre de ses travaux futurs ou faire l'objet d'échanges de vues.*

III. Échange de vues sur la guerre en Ukraine et ses incidences sur les femmes

12. La présidente présente ce point et donne des informations aux membres sur la [récente visite en Ukraine de la Secrétaire Générale](#) du Conseil de l'Europe. Pendant son séjour, la Secrétaire Générale a convenu de mesures immédiates avec les autorités ukrainiennes pour faire face aux conséquences directes de l'agression russe, notamment en fournissant des conseils au bureau de la procureure générale dans le cadre des enquêtes sur les violations flagrantes des droits humains et de sa coopération avec la Cour pénale internationale (CPI). Un ensemble de mesures à mettre en œuvre après la fin de l'agression, a également été convenu.
13. La présidente présente les deux intervenant-es, Oleksii Boniuk, chef du département des politiques pénales et de la protection des investissements, du bureau de la procureure générale d'Ukraine, et Kateryna Cherepakha, directrice de l'ONG La Strada-Ukraine.
14. Oleskii Boniuk remercie tou-tes les membres de la GEC pour l'attention portée à l'Ukraine pendant la guerre initiée par la Fédération de Russie.

15. Il précise que l'une des questions les plus importantes de son département est la lutte contre la violence fondée sur le genre et domestique. La procureure générale, Iryna Venediktova, a récemment confirmé sa position officielle concernant l'absence d'obstacles au lancement de la procédure de ratification de la Convention d'Istanbul, et a déclaré que cette question avait été l'une des principales priorités de tous les services régionaux de son bureau avant la guerre. Oleksii Boniuk explique que le signalement des cas de violence domestique a fortement diminué depuis le début de la guerre (642 cas en Ukraine avant le conflit, 94 cas depuis son déclenchement). Les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité sont désormais au centre des préoccupations de tous les services de répression en Ukraine et, à ce jour, plus de 10 785 enquêtes ont été ouvertes sur des cas de violations des lois et coutumes de la guerre.
16. Oleskii Boniuk indique que les femmes souffrent davantage de la violence fondée sur le genre, qui est couramment utilisée dans le contexte des conflits armés, notamment comme moyen de manipulation et de menace pour la population locale. Il précise que l'une des formes de violence perpétrée par les forces russes est la violence sexuelle, notamment celle qui vise les mineur·es. Il explique que les services répressifs ukrainiens sont confrontés à d'importantes difficultés pour consigner les faits de violence sexuelle commis pendant le conflit armé et enquêter sur leurs auteurs. Parmi les facteurs qui font obstacle, citons la réticence des victimes à signaler les violences aux établissements médicaux ou aux services répressifs, le fait que les victimes se trouvent dans un territoire occupé et la question de l'identification et de la traduction en justice des agresseurs.
17. Oleskii Boniuk annonce que les services répressifs ont établi une coopération avec les établissements de soins de santé et les ONG afin de relever ces défis, ainsi qu'une ligne téléphonique permettant de signaler les crimes. La procureure générale a également engagé des expert·es internationaux/internationales pour élaborer des recommandations visant à mieux interroger les victimes de violences sexuelles.
18. La coordination avec les ONG et les organisations caritatives sera renforcée pour aider les victimes à trouver un hébergement, par exemple, ou à s'installer dans une nouvelle ville. En outre, les services répressifs et les procureur·es de tout le pays seront guidé·es par une stratégie spécifique d'enquête sur ces crimes ainsi que des éléments leur permettant de comprendre plus clairement les particularités de ces enquêtes, car le nombre d'affaires sera en constante augmentation dès que les territoires ukrainiens ne seront plus occupés.
19. Oleskii Boniuk souligne que le principal défi n'est pas seulement d'enquêter sur les agresseurs et de les sanctionner, mais aussi de prévenir de tels crimes à l'avenir. Il déclare que le bureau de la procureure générale coopère étroitement avec la CPI pour faciliter les enquêtes en cours et qu'il sera particulièrement important, dès que les agresseurs seront identifiés, qu'ils soient traduits en justice, tant au niveau national qu'international.

20. Kateryna Cherepakha déclare qu'elle est honorée de contribuer à cet échange de vues sur les incidences de la guerre en Ukraine sur les femmes. Elle rappelle que les femmes et les enfants constituent la partie la plus vulnérable de la population en temps de guerre et qu'elles et ils forment le groupe le plus important de personnes déplacées et de réfugié-es. Elle précise que la Fédération de Russie utilise la violence sexuelle contre la population ukrainienne depuis l'invasion de 2014.
21. Elle informe les participant-es que l'ONG La Strada-Ukraine a mis en place une ligne d'assistance pour les victimes de violences sexuelles, mais que de nombreux cas ne seront jamais signalés, notamment lorsque les victimes ont été tuées. Elle explique également que le risque de traite et d'exploitation des êtres humains augmente en temps de guerre, et que ce risque demeure même lorsque les personnes réfugiées réussissent à se rendre dans un autre pays.
22. Kateryna Cherepakha ajoute que les femmes activistes, les journalistes, les femmes qui œuvrent dans le secteur de la paix et de la sécurité et les femmes qui travaillent dans l'administration locale et les organes d'autonomie deviennent des cibles pour les occupants.
23. Les femmes ukrainiennes jouent également un rôle actif dans la lutte pour l'indépendance, dans le rétablissement de la paix, ainsi que dans le renforcement et le développement du pays. Elle déclare que les organisations de défense des droits des femmes, les initiatives et les services spécialisés pour les femmes sont en première ligne et aident les personnes qui en ont désespérément besoin. Cependant, leur vie est également menacée et elles sont à court de ressources. Elle demande aux membres de la GEC de renforcer leur soutien.
24. Elle rappelle que cette guerre ne concerne pas uniquement l'Ukraine mais le monde entier, les droits humains et les principes démocratiques. Elle appelle tous les États membres et les organisations internationales à contribuer à mettre fin à la guerre et à assurer la sécurité des enfants, des femmes et des hommes en Ukraine.
25. Avant d'ouvrir le débat aux questions des membres, la présidente donne la parole à Kateryna Levchenko (vice-présidente, Ukraine) qui déclare que des millions d'Ukrainiennes et d'Ukrainiens ont perdu leur foyer, que des milliers de villes ont été détruites et que plus de 500 hôpitaux ont été endommagés ou complètement détruits. Un soutien est donc nécessaire pour mettre fin à la guerre, mais aussi pour reconstruire le pays par la suite. Elle poursuit en expliquant que les personnes réfugiées ukrainiennes souffrent du traumatisme causé par la guerre mais qu'elles et ils sont également confronté-es à des problèmes d'intégration, de langue et de recherche d'emploi. Elle demande qu'une plus grande coopération s'instaure dans toute l'Europe pour améliorer la situation des réfugié-es en leur offrant des cours de langue, en les aidant à s'intégrer et en leur garantissant l'accès à l'éducation et à l'emploi.

26. Anje Wiersinga (Alliance internationale des femmes) déclare qu'il ne faut pas oublier combien les femmes contribuent à la société. Les informations reçues par les médias se concentrent principalement sur la violence à l'égard des femmes, alors qu'il faudrait mettre l'accent sur les contributions des femmes, qui doivent faire partie de la solution à ces crises.
27. Cordialina Coppola (Italie) exprime la solidarité de l'Italie avec l'Ukraine et en particulier avec les femmes et les filles, qui sont souvent victimes de violences. Elle décrit les initiatives prises par l'Italie pour aider les réfugié-es ukrainien-nes et éliminer les risques auxquels les femmes et les enfants pourraient être confronté-es. Elle déclare que l'Italie souhaite également permettre aux Ukrainien-nes de rentrer chez eux après la guerre, et qu'elle dispense donc aux femmes ukrainiennes une formation qui les aidera à leur retour.
28. Farid Adilov (Azerbaïdjan) donne aux participant-es des informations sur ce que l'Azerbaïdjan a fait pour aider les femmes après la guerre en Azerbaïdjan et déclare que la plupart de ces mesures pourraient également être appliquées en Ukraine lorsque la guerre sera terminée.
29. Samra Filipović Hadžiabdić (Bosnie-Herzégovine) déclare que peu d'Ukrainien-nes sont venus en Bosnie-Herzégovine mais que les organisations bosniaques de défense des droits des femmes, compte tenu de leur expérience de la guerre et de leurs travaux sur les femmes, la paix et la sécurité, peuvent néanmoins apporter leur soutien.
30. Päivi Yli-Pietilä (Finlande), Lilia Pascal (République de Moldavie), Lara Ferguson Vázquez de Parga (Espagne) et Onur Dinçer (Türkiye) expriment le soutien de leur pays à l'Ukraine et expliquent les mesures qui ont été prises pour soutenir les réfugié-es ukrainien-nes. Eva Pizano Cejka (Mexique) déclare que le Mexique a beaucoup d'expérience en matière de migrations et qu'il est très important que les réfugié-es ukrainien-nes bénéficient d'un statut juridique approprié qui leur permette de travailler dans leur pays d'accueil.
31. Thomas Thentz (Suisse) demande comment les victimes de violence en Ukraine sont informées qu'il existe des lignes d'assistance téléphonique mises en place pour qu'elles signalent les actes commis. Oleskii Boniuk et Kateryna Cherepakha expliquent les mesures adoptées pour sensibiliser le public. Les lignes d'assistance téléphonique sont importantes, mais il est préférable de les compléter par des activités de sensibilisation menées sur les médias sociaux.
32. Päivi Yli-Pietilä (Finlande) demande à Oleskii Boniuk comment fonctionne la réinstallation des victimes de violences sexuelles en Ukraine. Il explique que la persistance de la stigmatisation des victimes dans la société, notamment les difficultés rencontrées par les victimes de viol pour obtenir un avortement, a pour effet que les victimes de violences sexuelles se sentent obligées de quitter leurs communautés.

33. Les deux intervenant-es expriment leurs remerciements et leur reconnaissance à tous les États membres pour leur soutien continu à l'Ukraine.

- *La GEC a un échange de vues sur la guerre en Ukraine et son impact sur les femmes avec Oleksii Boniuk, chef du département des politiques pénales et de la protection des investissements, du bureau de la procureure générale d'Ukraine, et Kateryna Cherepakha, directrice de l'ONG La Strada-Ukraine.*

IV. Échange de vues avec Dunja Mijatović, [Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe](#)

34. Pour cause de maladie, l'échange de vues avec la Commissaire aux droits de l'homme est reporté. Il est proposé de reprogrammer l'échange lors de la réunion de la GEC en novembre.

V. [Programme transversal du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes](#)

1. [Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023](#)

a. Projet de [programme de travail pour 2022-2025](#)

35. La présidente explique que le [projet de Programme de travail pour 2020-2025](#) a été élaboré conformément au [mandat](#) de la GEC et à la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes et a été ajusté pour refléter la situation actuelle en Ukraine, ainsi que les recommandations de la récente évaluation externe des travaux du Conseil de l'Europe dans le cadre du sous-programme « Violence contre les femmes et violence domestique ». Les membres de la GEC ont été invité-es à fournir des commentaires sur le projet de programme de travail.

36. Cristiana Carletti (Italie) recommande que la campagne de sensibilisation (Sexisme : Vois-le. Dis-le. Stoppons-le !), qui figure au point 4 de l'objectif stratégique 1 : Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme, fasse appel à d'autres moyens que les moyens traditionnels, par exemple en utilisant davantage les réseaux sociaux et les contenus numériques. Elle ajoute qu'une référence spécifique à la violence numérique pourrait être incluse dans l'objectif stratégique 2 : Prévenir et combattre la violence contre les femmes et la violence domestique, car il est important de travailler sur cet aspect avec le GREVIO, mais aussi en tant qu'activité spécifique de la GEC.

37. Le Secrétariat explique que les capacités du Conseil de l'Europe sont limitées pour mener des campagnes directement sur les réseaux sociaux et rappelle qu'une grande plateforme de médias sociaux n'a pas voulu publier la vidéo de la campagne lancée en 2019 au motif qu'elle était « politique ». Les réseaux sociaux ont toutefois été largement utilisés dans les activités entreprises par le [Lobby européen des femmes](#) dans neuf pays, grâce à la [subvention du Conseil de l'Europe accordée](#) en 2020 pour le projet « Mobilisez-vous contre le sexisme ». Le secrétariat de la GEC sera certainement en mesure de fournir des messages et des images pour la campagne contre le sexisme que les organismes gouvernementaux ou les ONG

pourront adapter et traduire dans différentes langues afin d'être utilisés sur les médias sociaux. La campagne actuellement menée par le Luxembourg est un exemple de la manière dont les États membres peuvent adapter les outils fournis par le Conseil de l'Europe.

38. Ralph Kass (Luxembourg) précise que le Luxembourg a repris le titre et certains outils de la campagne du Conseil de l'Europe pour un projet en cours d'élaboration au niveau national. Les outils seront adaptés afin d'être utilisés dans des groupes de travail comprenant des jeunes dans le but d'expliquer ce qu'est le sexisme, et la vidéo sera divisée en plusieurs vidéos thématiques plus courtes. Une campagne nationale sera lancée pour montrer à quel point le sexisme peut être dangereux et présent dans toutes les couches de la société. Le Luxembourg rendra compte à la GEC des résultats de la campagne.
39. Fatima Barkan (Maroc) déclare que le ministère de la Justice met en place un observatoire de la justice sensible au genre en ce qui concerne la fourniture de services aux femmes et aux enfants. Un concours de recrutement a été organisé pour recruter des travailleurs/travailleuses sociaux/sociales parlant différents dialectes et l'intégration de la dimension de genre dans le système judiciaire est en cours. Elle précise que le cours de formation HELP sur l'accès des femmes à la justice fait désormais partie de la formation standard dispensée aux juges et que le prochain module élaboré à l'intention des responsables des services de police compte déjà 1 500 inscrits.
40. La Secrétaire de la GEC ajoute que le nouveau cours HELP à l'intention des services de police est également très bien accueilli dans divers pays.
- *La GEC examine le projet de programme de travail pour 2022-2025 et examine les activités en cours ainsi que les priorités.*

b. Objectif 1 - Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme

- [Étude sur les places des hommes et des garçons dans les politiques pour les droits des femmes et l'égalité de genre](#)

41. La présidente informe les membres que les versions anglaise et française de [l'étude sur les places des hommes et des garçons dans les politiques pour les droits des femmes et l'égalité de genre](#) ont été finalisées et que la publication en anglais est désormais disponible. La publication française sera également disponible sous peu. Les membres qui souhaitent recevoir des exemplaires de la publication doivent contacter le Secrétariat.
- *La GEC prend note de la publication de l'étude sur les places des hommes et des garçons dans les politiques pour les droits des femmes et l'égalité de genre.*

- Information du [Groupe de travail préparant les lignes directrices sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et les politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes](#)
42. Cécile Gréboval (Secrétariat) informe les membres de l'état d'avancement de la rédaction des lignes directrices. Le groupe de travail est composé de six États membres (Arménie, Croatie, Danemark, Estonie, Islande et Luxembourg) et de deux ONG (Women against Violence Europe (WAVE) et le Lobby européen des femmes). Il s'est réuni pour la première fois à la fin mars 2022, a examiné le projet de lignes directrices (voir la [page web](#) du Groupe de travail) et a eu des échanges de vues avec le secrétariat du GREVIO et l'ONG MenEngage.
 43. Le groupe de travail a approuvé la proposition de structure des lignes directrices et l'approche politique, fondée sur le mandat et sur l'[étude](#) qui a été approuvée par la GEC en 2021. Le projet de lignes directrices sera révisé en fonction des discussions qui ont eu lieu lors de la première réunion du groupe de travail. Un projet révisé et les amendements proposés par les membres du groupe de travail seront examinés lors de la deuxième réunion du Groupe de travail, qui se tiendra le 28 juin 2022. Le projet de lignes directrices, tel que révisé par le groupe de travail, sera ensuite envoyé à tous les membres de la GEC, aux observateurs et aux secteurs concernés du Conseil de l'Europe pour consultation pendant l'été. La GEC examinera le projet de lignes directrices lors de sa réunion de novembre 2022. Selon le mandat de la GEC, les lignes directrices devraient être élaborées d'ici la fin de 2022.
 44. Dans l'échange qui suit, Kira Appel (Danemark) exprime les préoccupations de sa délégation, qui souhaite que les travaux sur les hommes et les garçons soient considérés comme un complément aux travaux sur l'égalité de genre. Elle s'interroge sur l'inclusion d'une section complète consacrée à la violence à l'égard des femmes et précise que le texte devrait porter davantage sur les questions relatives aux hommes, notamment l'éducation et les hommes en tant que pères s'occupant des enfants et du foyer. Ralph Kass (Luxembourg) explique qu'il n'est pas opposé aux lignes directrices mais qu'il est nécessaire de tenir compte également de la situation des hommes qui sont victimes. Elin Grotnes (Norvège) affirme qu'il est important de consulter les organisations qui travaillent avec les hommes. Les lignes directrices sur ce sujet doivent reconnaître qu'il existe de nombreux domaines dans lesquels les hommes et les garçons sont confrontés à des défis. Lara Ferguson Vázquez de Parga (Espagne) déclare que l'objectif est d'examiner comment impliquer les hommes et les garçons dans le programme pour l'égalité entre les femmes et les hommes et que la question de la violence à l'égard des femmes doit être abordée dans ce contexte. Tryggvi Hallgrímsson (Islande) fait remarquer qu'il s'agit d'une question controversée, qu'il faut trouver un terrain d'entente, mais qu'il est incontestable que les hommes font effectivement partie du problème, et que cela doit être pris en compte.

45. Le Secrétariat précise qu'en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes, le Comité des Ministres a effectivement ajouté cet aspect au mandat qu'il a confié à la GEC, de sorte qu'il doit être abordé, y compris figurer dans le titre des lignes directrices. En outre, une section complète (section I) du projet de lignes directrices est consacrée aux questions de soins et d'égalité parentale, et les questions de santé et d'éducation des hommes sont abordées dans la section III du projet. En définitive, bien que le groupe de travail ait approuvé l'orientation générale des lignes directrices, il appartiendra aux membres de la GEC d'adopter le texte en plénière et de décider de l'approche générale retenue.
46. En ce qui concerne les consultations avec les organisations travaillant avec les hommes, le Secrétariat explique que seules les ONG ayant un statut d'observateur officiel auprès de la GEC peuvent faire partie du groupe de travail (également en tant qu'observateurs). Cependant, MenEngage, qui est l'une des plus importantes ONG travaillant sur les hommes et l'égalité de genre, a été invitée à un échange lors de la première réunion du groupe de travail, et il est prévu d'inviter Promundo, l'autre organisation internationale la plus pertinente dans ce domaine, à la deuxième réunion du groupe de travail. Les membres du groupe de travail sont également invité-es à proposer des intervenant-es à cet égard.
- *La GEC prend note des informations fournies sur la première réunion du groupe de travail rédigeant les lignes directrices sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et dans les politiques pour combattre la violence à l'égard des femmes.*
 - Examen de la mise en œuvre de la [recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme](#) – approche et procédure proposées et projets de questionnaires pour les États membres et les ONG
47. Le Secrétariat présente la [proposition relative à l'approche et à la procédure d'examen de la mise en œuvre](#) de la Recommandation du Comité des Ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme, qui a été révisée suite aux discussions tenues lors de la précédente réunion de la GEC (23-25 novembre 2021).
48. Au cours de la discussion qui suit, les membres de la GEC expriment leur accord avec l'approche révisée et proposent d'inclure l'option « autre » en réponse à certaines des questions qui nécessitent plus d'informations qu'une simple réponse « oui » ou « non ». Les membres approuvent le calendrier fixé pour remplir le questionnaire. Il sera transmis aux membres de la GEC en septembre, la date limite étant fixée à la fin décembre 2022. Un rapport sera publié en 2023.
- *La GEC accepte l'approche et la procédure proposées pour examiner la mise en œuvre de la recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme.*
 - *La GEC approuve les questionnaires proposés pour les États membres et les ONG et charge le Secrétariat de les réviser à la lumière des discussions et de commencer la procédure de révision.*

49. La Secrétaire de la GEC informe les participant-es qu'il existe une série de vidéos produites dans le cadre d'un projet de coopération «[Promouvoir une approche intégrée pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes en Géorgie](#)». Une des vidéos, [qui met en scène une pilote](#), a été projetée en marge de la réunion. La série de vidéos a récemment été choisie par la Direction de la Communication du Conseil de l'Europe pour servir d'exemple car elle est particulièrement convaincante. Il est rappelé que, si la majorité des travaux de coopération du Conseil de l'Europe sont directement liés à la violence à l'égard des femmes, certaines activités intéressantes portent sur d'autres objectifs de la stratégie pour l'égalité entre les hommes et les femmes. En l'occurrence, il a été choisi de travailler sur la lutte contre les stéréotypes de genre sexistes en diffusant des messages positifs, ce qui est un moyen de s'attaquer aux causes profondes de la violence.
- c. **Objectif 2 - [Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#)**
- Échange de vues avec Iris Luarasi, présidente du [Groupe d'expert-es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#) (GREVIO)
50. La présidente souhaite la bienvenue à Iris Luarasi, présidente du Groupe d'expert-es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), qui tiendra son premier échange avec la GEC depuis son élection en 2021.
51. Iris Luarasi informe les membres que, depuis son élection, le GREVIO a adopté sa [recommandation générale sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes](#). Les rapports d'évaluation du GREVIO examinent désormais de près la manière dont les États parties tiennent compte de la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes, en particulier la violence psychologique, le harcèlement sexuel et le harcèlement. Elle souligne que les États membres doivent veiller à inclure la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes dans les stratégies, programmes et plans d'action nationaux sur cette forme de violence. À cet égard, elle fait référence à une [étude](#) sur la complémentarité de la [Convention d'Istanbul](#) et de la [Convention de Budapest sur la cybercriminalité](#) dans la lutte contre la violence en ligne et la violence contre les femmes favorisée par la technologie, et sur la manière dont les deux traités internationaux créent un cadre global pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes sous ses formes numériques.
52. La présidente du GREVIO informe les membres que deux nouveaux documents sur les articles de la Convention d'Istanbul ont été publiés. Le premier, sur l'article 4.3 «[Assurer une mise en œuvre non discriminatoire des mesures contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#)», traite de l'approche intersectionnelle de la prévention et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et du principe de non-discrimination. Le second explique le champ d'application de l'article 14 «[Prévenir la violence à l'égard des femmes par l'éducation formelle et informelle](#)» en soulignant que l'éducation joue un rôle primordial dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, y compris le harcèlement sexuel. La publication explique également comment les hommes et les garçons peuvent et doivent être impliqués, car les normes de genre concernant la masculinité sont en fait centrales dans la perpétration de la violence contre les femmes.

53. Le 3^e rapport d'activité du GREVIO sera publié prochainement et portera sur les liens qui existent entre la violence domestique et les modalités de garde et de visite des enfants. La présidente du GREVIO déclare que la Convention d'Istanbul est le premier instrument juridique international à reconnaître les graves conséquences de l'exposition à la violence domestique sur les mères et leurs enfants. La mise en œuvre complète et effective de la Convention d'Istanbul dans l'esprit de la coopération interinstitutionnelle est indispensable pour garantir le caractère prioritaire de la sécurité des femmes et des enfants et le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant au moment d'établir les droits de garde et de visite après des violences domestiques.
54. La présidente du GREVIO évoque également l'intervention en qualité de tierce partie du GREVIO devant la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire [Kurt c. Autriche](#), une première pour le Groupe d'expert-es, qui a permis de mieux comprendre la violence domestique et la violence à l'égard des femmes en mettant l'accent sur les femmes et les filles ainsi que sur les mécanismes qui favorisent de telles violences ou l'impunité des agresseurs.
55. En réponse aux questions des participant-es sur l'application de la Convention d'Istanbul à la violence envers les hommes et les garçons, la présidente du GREVIO explique que l'article 2 de la Convention d'Istanbul prévoit que le champ d'application de la Convention s'applique à toutes les formes de violence envers les femmes, y compris la violence domestique. Cependant, elle encourage également les États parties à appliquer la Convention à toutes les victimes de violence domestique, y compris les hommes et les garçons. Une attention particulière est accordée à cette question dans tous les rapports du GREVIO. En réponse aux questions sur les programmes visant les agresseurs, la présidente du GREVIO attire l'attention sur l'article 16, qui oblige les États parties à mettre en place ou à soutenir ce type de programmes en vue de prévenir de nouvelles violences et de changer les comportements. Elle précise que les visites de pays sont toujours une excellente occasion de tenir des réunions avec les ONG qui gèrent de tels programmes et qui sont considérées comme des alliées importantes dans les activités du GREVIO. Cependant, la présidente du GREVIO souligne que la préoccupation première est toujours les droits des victimes de la violence.
56. Kateryna Levchenko (vice-présidente, Ukraine) précise que l'Ukraine devait ratifier la Convention d'Istanbul en 2022, mais qu'en raison de la guerre, la procédure a été retardée. Elle déclare que toute aide en faveur de la ratification auprès des membres du parlement est accueillie favorablement car le gouvernement est prêt à ratifier la convention. Elle demande dans quelle mesure le suivi de la Convention d'Istanbul peut cibler spécifiquement la violence contre les personnes ayant quitté l'Ukraine à cause de la guerre. Elle indique que, sur les quelque cinq millions de personnes qui se trouvent dans cette situation, 90 % sont des femmes et des filles, et que de nombreux cas de violence ont déjà été signalés.

57. Johanna Nelles, Secrétaire exécutive du GREVIO, déclare que le Groupe d'expert-es a examiné ce qui pouvait être fait dans le cadre de son mandat et que le Comité des Parties organisera également des échanges sur la question. Si l'Ukraine n'est pas encore un État partie à la Convention d'Istanbul, de nombreux pays voisins le sont, et les articles 60 et 61 de la Convention sont très pertinents. En effet, ils fixent les normes concernant des réponses et conditions d'accueil qui tiennent compte du genre. Ces normes sont importantes et s'appliquent à tous les États parties, dont beaucoup accueillent des femmes et des enfants ukrainiens.
- *La GEC a un échange de vues avec Iris Luarasi, présidente du groupe d'expert-es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.*
- Partage des expériences des États parties sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et informations sur les nouvelles ratifications
58. Farid Adilov (Azerbaïdjan) déclare que l'Azerbaïdjan n'est pas partie à la Convention d'Istanbul mais qu'un projet sur la « sensibilisation à la Convention d'Istanbul et à d'autres normes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Azerbaïdjan » est en cours, en coopération avec le Conseil de l'Europe. Le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Azerbaïdjan 2022-2025, qui comprend la promotion de l'égalité de genre et la lutte contre la violence à l'égard des femmes, a été officiellement lancé à Bakou en avril 2022 par Marija Pejčinović Burić, Secrétaire générale du Conseil de l'Europe, et Fikrat Mammadov, ministre de la Justice d'Azerbaïdjan.
59. Radan Safarik (République tchèque) annonce que la République tchèque prévoit maintenant de ratifier la convention d'ici février 2023.
60. Monia Braham (Tunisie) exprime la gratitude de son pays envers le Conseil de l'Europe pour son soutien concernant l'adhésion de la Tunisie à la Convention d'Istanbul. Une analyse du cadre juridique est en cours car une certaine harmonisation sera nécessaire et les attentes de la société civile doivent également être examinées. Elle ajoute que la ratification de la Convention d'Istanbul constituera une étape importante pour la Tunisie et qu'un débat public national devrait avoir lieu à ce sujet afin que chacun puisse s'associer à l'action menée à cet égard.
61. Lilia Pascal (République de Moldova) remercie le Conseil de l'Europe pour son soutien à la République de Moldova tout au long du processus de ratification. Elle déclare que des travaux sont en cours pour harmoniser la législation conformément à la Convention d'Istanbul.
- *La GEC prend note des informations présentées par les Etats membres et observateurs concernant les développements et les expériences nationales en matière de ratification et de mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.*

- Mise à jour par le Secrétariat sur les projets de [coopération menés par la Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes](#) concernant la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
62. Sandra Veloy Mateu (Secrétariat) présente une vue d'ensemble des activités de coopération menées actuellement par l'unité « [Renforcement des capacités et projets de coopération](#) ». Des projets sont en cours en Bulgarie, Lituanie, République tchèque, Roumanie et Slovaquie financés par le [mécanisme de subvention EEE/Norvège](#); un projet régional est actuellement mis en œuvre dans les [pays du Partenariat oriental](#) sur l'accès des femmes à la justice, de même que des projets bilatéraux sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans la même région (Azerbaïdjan, Arménie, Géorgie, République de Moldova et Ukraine) ; un projet mis en œuvre au [Kosovo*](#) sur le renforcement de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en est à sa troisième phase ; enfin, en [Türkiye](#), un projet sur la promotion de l'accès des femmes à la justice est en cours de mise en œuvre. Un appui ciblé est également proposé sur demande pour des activités spécifiques à chaque pays.
 63. Le Secrétariat informe les membres de la GEC des différentes formes d'appui et de conseil offertes aux autorités étatiques : renforcement de la coopération interinstitutionnelle, soutien à l'alignement des cadres politiques/législatifs sur les normes internationales et du Conseil de l'Europe, activités de renforcement des capacités et organisations d'échanges entre pairs dans le cadre, par exemple, de visites d'étude.
 64. Le Secrétariat informe les membres que le cours d'éducation aux droits humains pour les professionnels du droit ([HELP](#)) sur la violence à l'égard des femmes est désormais disponible en 25 langues, que le [cours HELP](#) sur l'accès des femmes à la justice est maintenant traduit en 11 langues et que deux autres versions (en albanais et en serbe) sont en préparation. Un nouveau module HELP élaboré à l'intention des services répressifs a été lancé en décembre 2021. Le cours est disponible en anglais et sera bientôt traduit dans d'autres langues. La méthodologie HELP est utilisée dans le cadre d'une collaboration avec les universités, notamment les facultés de droit, afin de cibler les futurs acteurs/actrices du secteur juridique. Outre les cours et la méthodologie HELP, l'unité utilise des méthodologies ciblées adaptées à des besoins et des secteurs particuliers. En [Arménie](#), par exemple, la police spécialisée dans les affaires de violence domestique est formée selon une méthodologie spécifique.
 65. L'unité coopère également avec des journalistes (en Arménie, Azerbaïdjan), des travailleurs/travailleuses sociaux/sociales (en Arménie, au Kosovo*, en République de Moldova), des médecins légistes (en Géorgie) et des établissements d'enseignement (en Arménie).

* All reference to Kosovo, whether to the territory, institutions or population, in this text shall be understood in full compliance with United Nations Security Council Resolution 1244 and without prejudice to the status of Kosovo.

66. L'unité mène des activités de sensibilisation, notamment l'octroi de subventions à des ONG (République tchèque, Lettonie, Pologne) et l'organisation de campagnes (Azerbaïdjan, Arménie) et de conférences internationales (par le biais du réseau SYNERGY), et traduit et promeut des normes et des publications déjà existantes.
 67. Une méthode de jumelage a été mise au point dans le domaine de la violence à l'égard des femmes, de la violence domestique et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle est fondée sur les normes de la Convention d'Istanbul et vise à promouvoir les échanges entre pairs dans les pays et/ou administrations.
 68. Pour de plus amples informations, voir la [présentation](#) du Secrétariat qui est disponible sur le site web.
 69. Jenna Shearer-Demir (Secrétariat), qui gère le projet « Combattre la violence à l'égard des femmes en Ukraine », informe les participant-es des ajustements apportés au projet à la suite de la guerre en Ukraine. Le 16 mars 2022, les activités de coopération en Ukraine ont été suspendues jusqu'à ce que la situation s'améliore. Le plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine a également été suspendu en attendant une évaluation et des ajustements ultérieurs. Le 27 avril 2022, un accord a été conclu entre le Conseil de l'Europe et le ministère ukrainien des Affaires étrangères sur un plan d'action ajusté relatif à l'Ukraine. Cet accord a donné lieu à un projet ajusté de lutte contre la violence à l'égard des femmes en Ukraine qui a débuté le 1^{er} mai 2022 et se poursuivra jusqu'en décembre 2022.
 70. En particulier, le pilier « sensibilisation » du projet sera étendu afin de fournir un soutien et une protection aux femmes et aux filles qui sont en Ukraine ou fuient ce pays, notamment les personnes déplacées à l'intérieur du territoire, les personnes réfugiées et demandeuses d'asile. Jusqu'à nouvel ordre, tout le travail sera effectué en ligne et aucune activité n'aura lieu en présentiel. Le projet révisé comprendra des activités telles que la fourniture d'un soutien aux ONG ukrainiennes de défense des droits des femmes (subventions pour la diffusion de matériel de sensibilisation à toutes les formes de violence à l'égard des femmes et de traite des êtres humains dans toute l'Ukraine et aux frontières, et formations dispensées aux opérateurs de lignes directes collectant des données sur la violence à l'égard des femmes, y compris la violence sexuelle) ; cartographie de l'accès aux services pour les victimes de violence à l'égard des femmes pendant la situation d'urgence actuelle ; soutien au service social national dans sa campagne en ligne visant à protéger les femmes de toutes les formes de violence à leur rencontre ; appui aux autorités pour mettre en place des centres d'accueil et des services de soutien sensibles au genre ; organisation d'une conférence internationale en ligne sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique dans le contexte des situations d'urgence ; et soutien continu aux efforts de ratification de la Convention d'Istanbul. Le Conseil de l'Europe poursuivra son évaluation de la situation dans les mois à venir, en collaboration avec les autorités ukrainiennes.
- *La GEC prend note des projets de coopération en cours dans le domaine de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique, notamment en ce qui concerne les ajustements apportés au projet de coopération en Ukraine en raison de la guerre en cours.*

71. Roberto Olla (chef du service de la dignité humaine et de l'égalité de genre) communique des informations sur une [évaluation externe des travaux du Conseil de l'Europe relatifs à la violence à l'égard des femmes et la violence domestique \(2016-2020\)](#). Dans son *exposé*, il explique que les objectifs de l'évaluation sont de tirer des enseignements sur la manière dont l'établissement de normes, le suivi, la coopération et les partenariats du Conseil de l'Europe ont contribué à des changements visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, ainsi que d'aider l'Organisation à prendre des décisions en connaissance de cause.
72. L'évaluation conclut que l'approche globale de la Convention d'Istanbul en matière de violence à l'égard des femmes et de violence domestique nécessite un processus d'apprentissage continu et de coordination, tant au sein du Conseil de l'Europe que dans les pays qui la mettent en œuvre. Ce processus d'apprentissage continu est long et exigeant, mais on constate des progrès graduels liés à la Convention, à son suivi et aux programmes de coopération qui y sont associés.
73. Le rapport d'évaluation recommande que le sous-programme continue d'optimiser ses travaux en mettant davantage l'accent sur la capacité d'innovation juridique du Conseil de l'Europe, en renforçant ses synergies avec d'autres organisations internationales et organisations internationales de la société civile, et en mobilisant toujours plus de sympathisant-es. Une attention particulière doit être accordée à la lutte contre les discours hostiles au genre. Le rapport a donné lieu à une réponse de la direction et un plan d'action, y compris des ajustements pertinents au plan de travail de la GEC.
- *La GEC prend note des informations relatives à l'évaluation externe du programme du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique pour 2016-2020.*
- a. **Objectif 3 – [Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice](#)**
- Mise à jour par le Secrétariat sur les [projets de coopération](#) menés par la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes concernant l'égalité d'accès des femmes à la justice, y compris en ce qui concerne une étude sur l'impact du Covid-19
74. Anca Sandescu (Secrétariat), de l'unité « [Renforcement des capacités et projets de coopération](#) », présente une mise à jour des activités de coopération en cours dans les domaines de l'égalité d'accès des femmes à la justice. Ces activités se concentrent sur les obstacles juridiques ou institutionnels auxquels les femmes en particulier sont confrontées, notamment les lacunes de la législation, ainsi que les obstacles socio-économiques et culturels qui peuvent exister dans le système judiciaire, tels que les stéréotypes de genre et les attitudes culturelles.

75. Dans son [exposé](#) (qui est disponible sur le site web), elle informe les membres de l'état d'avancement des deux projets en cours : le premier [projet](#), qui est mené dans le cadre du Programme pour une bonne gouvernance (PGG), est financé conjointement par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, dans les pays du Partenariat oriental ; le second [projet](#) porte sur la promotion de l'accès des femmes à la justice en Türkiye. Les projets contribuent à la mise en œuvre complète de la Convention d'Istanbul en ce qui concerne l'accès des femmes à la justice.
76. Les principaux résultats de ces activités sont de renforcer les compétences en renforçant les capacités des professionnel·les du droit et d'améliorer l'autonomisation des femmes en les sensibilisant à leurs droits juridiques, en particulier les femmes victimes de violence.
77. D'autres projets sont prévus dans ce domaine, notamment dans le cadre du projet Türkiye. Il s'agit de l'élaboration d'un programme de formation et de la publication d'un manuel sur les litiges stratégiques pour défendre et promouvoir les droits humains des femmes, ainsi que de la réalisation d'une étude sur les obstacles à l'accès des femmes à la justice et à l'aide juridique en Türkiye.
78. Dans le cadre du projet régional PGG, une étude sur l'incidence du Covid-19 sur l'accès des femmes à la justice est en cours en 2022. Couvrant la période allant de mars 2020 à ce jour, elle portera sur les défis et les bonnes pratiques et s'intéressera à trois domaines principaux : les questions liées à la pandémie, l'impact sur le secteur de la justice et la violence fondée sur le genre. Une partie de l'étude est réalisée par des expert·es nationaux/nationales des pays du partenariat oriental (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova et Ukraine). Afin d'élargir la portée de l'enquête, tous les États sont également invités à y contribuer. À cette fin, le Secrétariat a présenté aux membres un projet de questionnaire sur ce sujet ([GEC\(2022\)4](#)).
79. La Secrétaire de la GEC rappelle qu'au titre du livrable principal n° 3 à fournir dans le cadre du mandat de la Commission, celle-ci est chargée de réaliser, d'ici la fin de l'année 2022, une étude relative à l'incidence en termes de genre de la pandémie de Covid-19. Les travaux déjà en cours dans le cadre du projet PGG constituent une bonne occasion pour la GEC de s'acquitter de cette tâche. Les membres sont donc encouragé·es à contribuer à l'étude en répondant au questionnaire en temps utile. Le document pourra ainsi être achevé et présenté à la prochaine réunion de la GEC, qui se tiendra en novembre.
80. Au cours de la discussion qui suit, plusieurs États membres déclarent qu'ils auront besoin de temps pour examiner le projet de questionnaire et que les réponses nécessiteront la consultation d'autres ministères. Certains États membres font également remarquer que le questionnaire comporte un certain nombre de questions complexes et ouvertes.

81. La Secrétaire de la GEC propose d'adapter la procédure et les délais afin que les membres aient le temps de consulter, de commenter et de soumettre des propositions de modification au questionnaire. Ensuite, le questionnaire sera révisé et envoyé à toutes les membres de la commission en utilisant une procédure écrite silencieuse. Si aucune autre objection n'est reçue dans un bref délai, le questionnaire sera considéré comme convenu et le processus de consultation par le biais du questionnaire se poursuivra.
82. Les membres de la GEC approuvent cette proposition.
- *La GEC prend note des informations fournies par le Secrétariat concernant le travail de coopération en cours sur l'égalité d'accès des femmes à la justice y compris en ce qui concerne la préparation d'une étude sur l'impact de la Covid-19, à laquelle les membres ont accepté de contribuer conformément aux livrables inclus dans son mandat pour 2022, et qui sera lancée lors de la réunion plénière de novembre de la GEC.*
 - *La GEC examine le questionnaire à envoyer aux États membres et a convenu de fournir un retour d'information à ce propos dans un délai d'une semaine, en chargeant le Secrétariat de le réviser en fonction des commentaires reçus, et de le soumettre aux membres pour adoption par procédure écrite, avant de le diffuser aux États membres.*
 - a. Objectif 4 – **Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique**
 - Présentation par Andri Savva (Vice-présidente, Chypre) du programme d'éducation chypriote pour l'autonomisation des femmes dans la vie politique
83. Andri Savva (vice-présidente, Chypre) informe les participant-es que le mécanisme national pour les droits des femmes de Chypre a permis de créer un programme de formation pour l'autonomisation des jeunes femmes sur le plan politique. Le programme, qui a été conçu pour les jeunes femmes qui souhaitent se lancer dans la politique à Chypre, fait suite aux résultats décevants des dernières élections législatives au cours desquelles seules 8 femmes ont été élues pour 56 sièges. Le programme a été mis en œuvre au cours des six derniers mois et une évaluation sera réalisée à la fin du mois de mai 2022. Andri Savva espère pouvoir présenter les résultats de l'évaluation lors de la prochaine réunion de la GEC, qui se tiendra en novembre 2022.
84. Répondant à une question de Lara Ferguson Vázquez de Parga (Espagne), Andri Savva précise que le groupe pilote de femmes est composé de candidates qui avaient déjà participé à une procédure électorale mais qui n'avaient pas été retenues. Un appel sera lancé par des syndicats pour former le prochain groupe de femmes, qui comprendra des jeunes femmes ; le troisième appel sera un appel ouvert aux candidats de la société civile.
- *La GEC prend note de la présentation d'Andri Savva (vice-présidente, Chypre) sur le programme d'éducation chypriote pour l'autonomisation des femmes dans la vie politique.*

- [Coopération](#) du Conseil de l'Europe pour soutenir la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique
85. Franck Daeschler, chef adjoint de la Division des élections et de la démocratie participative, donne des informations concernant les activités de coopération du Conseil de l'Europe dans le domaine de la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique. Des projets de renforcement des capacités sont en cours en Bosnie-Herzégovine, Géorgie et Ukraine, tandis que des projets de sensibilisation sont menés en Géorgie, République de Moldova et Ukraine. Un soutien ciblé est également apporté à d'autres États membres.
86. Franck Daeschler informe les participant-es au sujet du recueil de données électorales ([ElecData](#)). En mai 2022, 8 des 46 États membres du Conseil de l'Europe atteignaient la représentation minimale de 40 % définissant la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique. Plusieurs autres pays, notamment la Serbie (39 %) et le Portugal (37 %), ont atteint un chiffre très proche. Vous trouverez de plus amples informations dans sa [présentation](#) qui est disponible sur le site internet des réunions de la GEC.
- *La GEC prend note des informations du Secrétariat sur les données et les activités de coopération en cours dans le domaine de la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique.*
- a. Objectif 5 - [Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile](#)
 - Recommandation du Comité des Ministres sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile – la voie à suivre
87. La Secrétaire de la GEC informe les membres que le projet de [recommandation sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile](#) a été approuvé par les Délégués des Ministres. Sur proposition de la présidence italienne, il a été inscrit à l'ordre du jour de la session ministérielle du Comité des Ministres pour adoption formelle à Turin le 20 mai 2022, ce qui devrait renforcer la visibilité de la recommandation. Les membres de la GEC seront tenus informé-es de l'adoption officielle de la recommandation.
88. La présidente encourage les membres à souligner l'importance de l'adoption de la recommandation dans leurs pays respectifs.
89. La présidente invite ensuite les membres à débattre de la future mise en œuvre de la recommandation, en vue d'examiner les éventuels outils et informations qui seront nécessaires pour aider les États membres dans ce travail. Elle passe la parole au Secrétariat pour qu'il donne un peu plus d'informations à ce sujet.

90. Cécile Gréboval (Secrétariat) explique que la recommandation traite de toutes les politiques qui ont un impact sur les femmes migrantes (migration, intégration, questions d'asile) et que l'idée est donc, sur la base des normes et des politiques existantes, de fournir une boîte à outils qui aidera les autorités à inclure cette approche de l'égalité de genre dans toutes les politiques. Par rapport à l'approche axée sur la sensibilisation adoptée pour la promotion de la recommandation de 2019 sur la prévention et la lutte contre le sexisme, la mise en œuvre devrait s'orienter davantage vers les politiques publiques. Il semblerait plus pertinent de se concentrer sur des outils pratiques mis à la disposition des décideurs/décideuses et de tous ceux et celles qui travaillent directement avec les femmes migrantes, surtout dans le contexte actuel de la guerre en Ukraine. Les États membres sont invités à échanger des idées et des propositions sur ce dont ils ont besoin pour assurer la mise en œuvre de la recommandation.
91. Alyssa Ahrabare (Réseau européen des femmes migrantes) rappelle qu'il faut adopter une approche intersectionnelle et mettre l'accent sur les filles qui sont davantage exposées à la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Elle propose que la recommandation soit diffusée auprès des ONG et des responsables politiques nationaux et européens, en raison du faible niveau de sensibilisation aux besoins des femmes migrantes et aux défis auxquels elles sont confrontées. Elle déclare également que le Réseau européen des femmes migrantes est tout à fait disposé à promouvoir la recommandation et à contribuer à l'élaboration d'un cours de formation sur sa mise en œuvre à l'intention des parties prenantes.
92. Lara Ferguson Vázquez de Parga (Espagne) déclare qu'il est important de disposer d'outils similaires à ceux qui ont été produits suite à l'adoption de la recommandation sur le sexisme. La page d'action, qui présente des exemples pratiques issus de différents secteurs et des vidéos, permet d'expliquer un texte de manière accessible. Elle déclare que la traduction de la recommandation est très importante et l'Espagne diffusera la traduction espagnole le plus rapidement possible.
93. Le Secrétariat explique qu'en raison des divers domaines abordés par la recommandation, il est important de fournir des outils différents et de s'adresser aux spécialistes de ce secteur. Il pourrait être possible de concevoir une page d'action internet similaire à celle qui a été créée pour la recommandation sur le sexisme. Les membres de la GEC sont encouragés à traduire le texte dès que possible et à l'envoyer au Secrétariat aux fins de publication sur le site.
94. Les participant-es sont informé-es que la recommandation sera diffusée à tou·tes ceux et celles qui travaillent sur le terrain, en particulier ceux avec lesquels le groupe de rédaction a eu des contacts directs. Chaque fois que cela sera utile, la recommandation sera également promue au sein des secteurs du Conseil de l'Europe. Par exemple, le [Comité européen de coopération juridique du Conseil de l'Europe \(CDCJ\)](#) examine la question de la rétention des migrant-es et élabore des outils qui s'inspireront de la nouvelle recommandation.
95. Plusieurs participant-es estiment qu'il est important de s'adresser aux femmes et aux filles migrantes elles-mêmes lors de la diffusion et de la mise en œuvre de la nouvelle recommandation.

96. Fatima Barkan (Maroc) déclare que le Maroc a participé activement au comité de rédaction à distance et qu'il est également prêt à coopérer à la mise en œuvre de la recommandation et à contribuer à l'élaboration d'outils, etc.
97. La présidente demande au Secrétariat de prendre note des différentes propositions pouvant éclairer les travaux qui seront menés sur la recommandation.
- *La GEC prend note des informations relatives aux dernières étapes dans la procédure d'adoption de la recommandation sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile.*
 - *La GEC examine des idées préliminaires sur la future mise en œuvre de la recommandation et charge le Secrétariat de commencer à élaborer des outils de mise en œuvre.*
- a. **Objectif 6 – [Intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures](#)**
- Intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités du Conseil de l'Europe
98. Cécile Gréboval (Secrétariat) informe les membres des activités d'intégration de la dimension de genre qui sont en cours dans les différents secteurs du Conseil de l'Europe. Dans sa [présentation](#) (disponible sur le site internet de la réunion de la GEC), elle annonce aux membres que la Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes a lancé un premier exercice de suivi des activités d'intégration de la dimension de genre au sein du Conseil de l'Europe. A cette fin, un questionnaire a été envoyé à tous les organes intergouvernementaux, en vue de créer une base d'informations quantitatives et qualitatives concernant les activités d'intégration de la dimension de genre, ainsi que la composition, ventilée par sexe des différents organes. Cet exercice sera répété chaque année pendant le mandat actuel (2022-2025), ce qui permettra d'obtenir une évaluation fondée sur des données factuelles des progrès réalisés en matière d'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble de l'Organisation.
99. Le Secrétariat présente aux membres des exemples notables d'intégration de la dimension de genre qui ont eu lieu depuis la précédente réunion de la GEC. Le [Comité européen ad hoc de l'Agence mondiale antidopage](#) (CAHAMA) a commencé à examiner la lutte contre le dopage sous l'angle de l'égalité de genre ; les secrétariats de la [Charte européenne des langues régionales et minoritaires](#) et de la [Convention-cadre pour la protection des minorités nationales](#) réalisent de nouveaux travaux d'intégration de la dimension de genre dans le cadre de leur suivi et organisent actuellement une formation spécifique du personnel pour soutenir ces activités. Des activités intéressantes sont également en cours dans les domaines du [sport](#), [des Roms et des Gens du voyage](#), ainsi que dans le [Groupe Pompidou](#), comme l'a souligné Alexis Rinckenbach (France) dans sa présentation à la GEC.

100. Répondant à une question de Karin Bengtson (Suède) concernant les succès et les défis dans le domaine de l'intégration de la dimension de genre, le Secrétariat indique que les facteurs de succès sont la capacité à fournir un soutien spécialisé ciblé aux différents secteurs, la disponibilité de formations, l'engagement du personnel au sein des secrétariats et/ou des comités directeurs et l'existence de normes en matière d'intégration de la dimension de genre et d'obligations liées au financement.
- Rapports des membres de la GEC et du Secrétariat qui ont participé aux réunions suivantes des organes du Conseil de l'Europe
 - [Comité sur l'intelligence artificielle](#)
101. Le [Comité sur l'intelligence artificielle](#) (CAI) a pour mandat d'engager un processus de négociation international et de mener des travaux en vue d'élaborer un cadre juridique approprié sur le développement, la conception et l'application de l'intelligence artificielle. L'adoption de l'instrument juridique est prévue pour novembre 2023. En présentant un résumé de la première réunion plénière du [Comité sur l'intelligence artificielle](#) (CAI, 4-6 avril 2022), Christa Jakobsson (Secrétariat) mentionne les travaux du précédent comité, le [Comité Ad Hoc sur l'Intelligence Artificielle](#) (CAHAI), un échange de vues sur les méthodes de travail proposées pour le CAI et le plan de travail pour 2022-2023, et le mandat confié au président du CAI, qui est d'élaborer un projet d'instrument juridique approprié, à distribuer aux membres du comité avant sa prochaine réunion plénière. Un échange a également lieu lors du CAI sur le document élaboré par le Secrétariat sur les [principaux éléments d'un instrument juridique approprié](#).
- [Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion \(CDADI\)](#) et ses comités subordonnés, notamment en ce qui concerne la préparation par la GEC et le CDADI d'une étude sur l'impact de l'intelligence artificielle
102. Christa Jakobsson (Secrétariat) donne un aperçu de l'élaboration d'une étude réalisée par la GEC et le CDADI sur l'impact des systèmes d'IA, leur capacité à promouvoir l'égalité – notamment l'égalité de genre – et les risques qu'ils constituent pour la non-discrimination. Le Secrétariat informe les membres que quatre représentants de la GEC participent au groupe de travail chargé de l'étude. Elle présente également un [bref questionnaire](#) sur l'impact de l'intelligence artificielle sur l'égalité, notamment l'égalité de genre et la discrimination, que les membres de la GEC et du CDADI doivent remplir. La date limite de réception des questionnaires remplis est fixée au 1^{er} juillet 2022. Le [calendrier](#) de préparation de l'étude est publié sur le site internet.
103. Un représentant du CDADI, Erik Adell Hellström (Suède), fait une brève intervention sur l'importance de l'étude conjointe, y compris pour le Comité des Ministres. Erik Adell Hellström exprime le soutien du CDADI au questionnaire et son intérêt pour la tenue d'une première réunion du groupe de travail avant les vacances d'été.
104. Les membres examinent le questionnaire, l'approuvent (sous réserve d'une modification mineure) et chargent le Secrétariat de le diffuser.

- [Comité d'expert-es sur les crimes de haine \(PC/ADI-CH\)](#) - élaboration d'un projet de recommandation globale sur la lutte contre les crimes de haine

105. Andreia Lourenço Marques (présidente, Portugal) donne des informations sur la première réunion du [Comité d'expert-es sur les crimes de haine \(PC/ADI-CH\)](#) (16-17 février 2022). Le comité est chargé d'élaborer un projet de recommandation sur la lutte contre les crimes de haine. Il abordera des questions, notamment les enquêtes et l'aide aux victimes, en s'appuyant sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et en s'inspirant des textes existants du Conseil de l'Europe. Au cours de la réunion, les débats ont porté essentiellement sur les grandes lignes du projet de recommandation qui avait été élaboré par des expert-es universitaires. La première version de la recommandation sera prête à être examinée lors de la prochaine réunion du comité (septembre 2022). Andreia Lourenço Marques précise qu'elle soulève des questions relatives aux crimes de haine sexistes et fondés sur le genre et rappelle aux participant-es les normes pertinentes du Conseil de l'Europe, notamment la Convention d'Istanbul et la Recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme.

- [Groupe Pompidou](#) : préparation d'un événement parallèle sur l'égalité/le genre lors de la conférence de Lisbonne sur les addictions (fin novembre 2022).

106. Alexis Rinckenbach (France) informe les membres du contexte et de l'histoire du Groupe Pompidou qui a récemment célébré son 50^e anniversaire. Le mandat, qui a été adapté au fil des ans pour tenir compte de l'évolution de la société, met désormais l'accent sur les droits humains, les droits des femmes et inclut tous les types de dépendance, notamment les jeux. Il donne aux membres des informations sur la préparation de l'événement parallèle qui portera sur l'égalité/le genre et qui aura lieu lors de la conférence de Lisbonne sur les addictions en novembre. Cet événement sera spécifiquement lié à la violence, à la drogue, à l'égalité et à la violence à l'égard des femmes. Il déclare qu'il a participé à une réunion technique. Le prochain événement, qui se tiendra le 18 mai 2022, sera un séminaire sur les drogues permettant les abus sexuels et mettra en évidence la prévalence de ce phénomène dans certains pays. L'objectif sera de partager les bonnes pratiques et les informations. Alexis Rinckenbach déclare qu'il communiquera des informations à ce sujet lors de la prochaine réunion de la GEC.

- *La GEC prend note des rapports de ses membres et des membres du Secrétariat concernant les travaux relatifs à l'égalité de genre menés par le Comité sur l'intelligence artificielle, le Comité directeur sur la lutte contre la discrimination, la diversité et l'inclusion, le Comité d'expert-es sur les crimes de haine et le Groupe Pompidou, ainsi que d'un aperçu des activités en matière d'intégration de la dimension de genre au sein du Conseil de l'Europe.*
- *La GEC approuve le questionnaire proposé pour les Etats membres concernant l'intelligence artificielle et charge le Secrétariat de le diffuser.*

VI. Conférence thématique annuelle

- Suivi de la [conférence sur « L'équilibre entre vie professionnelle et vie privée comme levier pour l'autonomisation des femmes et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes »](#) organisée par le ministère italien de l'Égalité des chances et de la Famille et le Conseil de l'Europe dans le cadre de la présidence italienne du Comité des Ministres (Rome, 12 avril 2022)
107. La présidente rappelle aux participant-es qu'ils ont reçu le [projet de rapport](#) de la conférence sur « L'équilibre entre vie professionnelle et vie privée comme levier pour l'autonomisation des femmes et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes » et invite le représentant de l'Italie à faire un compte rendu de la conférence.
 108. Stefano Pizzicannella (Italie) indique aux membres de la commission que le sujet de la conférence était l'un des grands thèmes prioritaires de la présidence italienne du Comité des Ministres et faisait partie du programme officiel de la présidence. L'objectif de la conférence était de promouvoir un large débat sur la réalisation effective de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, au moyen de la prévention et de la lutte contre la discrimination fondée sur le genre, du point de vue social et culturel, et à soutenir des choix professionnels non-stéréotypés par les femmes. Les participant-es se sont mis d'accord sur un certain nombre de points, ainsi qu'il apparaît dans les [conclusions de la conférence](#).
 109. Stefano Pizzicannella poursuit en donnant aux membres des informations sur la session ministérielle prévue à Turin le 20 mai 2022. Il formule l'espoir que les conclusions adoptées à Turin reflèteront les questions mises en avant lors de la conférence de Rome ainsi que les autres activités transversales relatives à l'égalité de genre. L'Italie souhaite que ces initiatives donnent un nouvel élan à la question de l'autonomisation des femmes au sein du Conseil de l'Europe.
 110. La présidente (qui, dans l'impossibilité de se rendre comme prévu à la conférence, avait dû y assister en ligne) félicite les autorités italiennes et le Secrétariat pour l'excellente organisation de cet événement.
 111. Kateryna Levchenko (vice-présidente, Ukraine), qui est intervenue en ligne pendant la conférence (son [allocution](#) est disponible sur le site web de la conférence), explique que celle-ci était très intéressante. En tant que représentante de l'Ukraine, elle soulève la question des perspectives économiques et de l'autonomisation des femmes de son pays qui ont trouvé refuge dans d'autres États européens. Pour elle, il est important que les pays repensent leur politique en matière d'émancipation économique des femmes, et des femmes ukrainiennes en particulier dans la mesure où près de 90 % des Ukrainien-nes qui ont fui la guerre et trouvé refuge à l'étranger sont des femmes et des enfants. Il ne faut pas que les pays considèrent les Ukrainien-nes comme uniquement des victimes, a-t-elle ajouté, car ces réfugié-es représentent un potentiel économique : tout le monde – les pays d'accueil comme les réfugié-es – ont à gagner à utiliser ce potentiel.

112. Kateryna Levchenko évoque des moyens d'assurer l'émancipation des Ukrainiennes réfugiées à l'étranger, comme la simplification des procédures de reconnaissance des qualifications. Une approche commune est nécessaire afin d'améliorer la situation de toutes les femmes, en particulier des femmes vulnérables. L'oratrice remercie les autorités italiennes d'avoir soulevé lors de la conférence ces questions qui revêtent une grande importance pour tous les pays européens.
113. Fatima Barkan (Maroc) exprime ses remerciements au Bureau du Conseil de l'Europe au Maroc, qui a facilité sa participation à la conférence. Celle-ci s'est révélée très intéressante, a soulevé des sujets pertinents et fourni des orientations instructives.
114. Karen Bengtson (Suède) remercie l'Ukraine d'avoir soulevé la question des femmes ukrainiennes vivant à l'étranger et déclare qu'il s'agit d'un sujet crucial. La ministre suédoise de l'Égalité, qui est également ministre de l'Emploi, prend des mesures pour aider les Ukrainien-nes à trouver du travail, et il est à espérer que ces initiatives auront des effets. Le [secrétaire d'État auprès de la ministre](#) a participé lui aussi à la conférence. Il existe en Suède de nombreuses initiatives en faveur du travail pour tous et toutes.
115. Lilia Pascal (République de Moldova) indique que son pays travaille sur la question de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Le nouveau plan national d'action du gouvernement prévoit ainsi des activités visant à atteindre l'objectif de promouvoir des horaires de travail souples dans l'intérêt des salariés ayant des enfants.
116. En réponse à la proposition de Karin Bengtson (Suède) de mentionner la question des femmes ukrainiennes dans le rapport de la conférence, la secrétaire du GEC indique que le paragraphe faisant référence aux femmes ukrainiennes pourrait effectivement être davantage développé.
117. Kateryna Levchenko (vice-présidente, Ukraine) remercie les membres de la commission pour cette proposition et pour la modification du projet de rapport. Elle rappelle qu'elle a fait dans son allocution à la conférence de nombreuses propositions concrètes qui peuvent être reprises par les pays afin d'aider les Ukrainien-nes.
- *La GEC prend note du rapport du représentant italien, Stefano Pizzicannella, concernant la conférence de la GEC sur « l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée en tant que levier pour l'autonomisation des femmes et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ».*
 - *La GEC charge le Secrétariat de finaliser et de diffuser le rapport de la conférence.*

VII. Discussion thématique

« *From Stereotypes to Hostile Sexism - A Psychological Analysis of Conceptions about Gender* » - présentation et résultats du projet mené par l'Université du Luxembourg, suivi d'une discussion avec Miriam Hale, doctorante, et André Melzer, maître de conférences en psychologie, Département des sciences comportementales et cognitives, Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales, Université du Luxembourg.

118. Ralph Kass (Luxembourg) présente les deux expert-es, Miriam Hale, doctorante, et André Melzer, maître de conférences en psychologie, Département des sciences comportementales et cognitives, Faculté des sciences humaines, des sciences de l'éducation et des sciences sociales, Université du Luxembourg, qui ont réalisé en collaboration avec le ministère luxembourgeois de l'Égalité entre les femmes et les hommes une étude sur l'analyse psychologique des conceptions concernant le genre, allant des stéréotypes au sexisme hostile.
119. André Melzer explique que les rôles de genre stéréotypés sont des croyances bien établies et des attentes de comportement portant sur un groupe social en tant que tel sans que les caractéristiques individuelles soient prises en considération, qui s'ancrent à un très jeune âge. Les croyances stéréotypées jouent un rôle important dans le choix d'une orientation professionnelle, la recherche d'emploi et le recrutement. L'étude montre que lorsque l'on met l'accent sur l'apparence physique des femmes, ce sont les aptitudes, les capacités cognitives, l'expertise, la compétence, la personnalité et les résultats des intéressées qui sont dévalorisés.
120. L'orateur poursuit en expliquant que, comme les stéréotypes de genre, le sexisme est un préjugé aux multiples dimensions. Il est vu socialement comme problématique dans une certaine mesure, mais aussi parfois accepté, ou même jugé tout à fait convenable. L'étude aborde la question du sexisme hostile et du sexisme « bienveillant ». Le sexisme hostile correspond au sexisme ouvert ; quant au sexisme dit « bienveillant », il est souvent difficile à déceler, alors même qu'il peut être plus désagréable que le sexisme hostile ; il contribue par ailleurs à l'acceptation du sexisme.
121. André Melzer précise que le sexisme hostile et le sexisme « bienveillant » sont tous deux très répandus sur les réseaux sociaux. Les plateformes des médias sociaux essaient d'interdire le sexisme en tant que discours de haine et s'appuient sur l'intelligence artificielle et les signalements d'utilisateur·rices pour le repérer et supprimer les contenus, mais cette méthode, outre qu'elle concerne principalement le sexisme hostile, donne des résultats relativement limités.
122. Miriam Hale présente la recherche plus en détail. Les deux expert-es ont cherché à répondre à trois questions : comment les hommes et les femmes réagissent-ils au sexisme hostile et au sexisme « bienveillant » dans le contexte des médias sociaux ? Existe-t-il des différences entre les plateformes ? Et existe-t-il des différences dans la manière de détecter le sexisme « bienveillant » et le sexisme hostile dans le contexte des médias sociaux ? Deux études psycho-sociologiques interdisciplinaires ont été menées sous la forme d'enquêtes en ligne.

123. Dans la première étude, il était demandé aux participant-es d'identifier le sexisme en ligne et une mesure de leur réaction émotionnelle face à des contenus sexistes mis en ligne sur Instagram était réalisée. Il ressort des résultats de l'étude que le sexisme « bienveillant » est plus difficilement détectable que le sexisme hostile. Autre point, les participant-es exprimaient des émotions négatives beaucoup plus fortes face à des contenus sexistes hostiles. Les femmes perçoivent les contenus sexistes comme beaucoup plus sexistes que ne le font les hommes. Les contenus qui sont perçus comme drôles sont classés comme étant moins sexistes que d'autres.
124. Dans le cadre de la seconde étude, la réaction émotionnelle et comportementale des participant-es face au sexisme sur trois plateformes de médias sociaux a été comparée et mesurée. Les résultats montrent que les hommes sont en général plus enclins à aimer (« like ») et à partager (« share ») les contenus, quels qu'ils soient. La plupart des commentaires formulés sur les contenus sexistes hostiles étaient négatifs ; s'agissant des contenus sexistes « bienveillants », en revanche, les commentaires étaient très mitigés et un certain nombre de participant-es hésitaient sur la réponse à donner. Cela montre que le sexisme « bienveillant » est très difficile à identifier et qu'il est nécessaire de poursuivre les recherches et de renforcer la sensibilisation.
125. Miriam Hale évoque ensuite la campagne de prévention et de lutte contre le sexisme menée par le Conseil de l'Europe. Le sexisme hostile peut être considéré comme un discours de haine et est de ce fait soumis à la réglementation des sites de réseaux sociaux, alors que le sexisme « bienveillant » doit plutôt faire l'objet de campagnes de sensibilisation accrues. La chercheuse souligne que la coopération entre les différents acteurs est un élément déterminant pour l'instauration d'une politique fondée sur des données probantes. Les responsables politiques, les ONG, les groupes d'intérêts et les organismes de recherche scientifique ont tout à gagner à travailler ensemble, pour tirer parti des publications scientifiques, mener des actions de sensibilisation communes et élaborer des politiques reposant sur des données objectives.
126. Plusieurs participant-es demandent aux chercheurs s'ils peuvent donner des recommandations pour renforcer l'efficacité des actions de sensibilisation, en particulier en ce qui concerne le sexisme « bienveillant ». André Melzer explique qu'il ne suffit pas de mener des campagnes de persuasion et d'information, mais qu'il faut également mettre en œuvre la loi et appliquer des sanctions. Miriam Hale souligne qu'il est impossible de mesurer l'efficacité réelle d'une campagne si l'on ne procède pas à une évaluation scientifique de celle-ci au moment de son achèvement, ce qui est bien souvent le problème actuellement.
127. Il serait de toute évidence très utile que la presse, les médias sociaux, les responsables politiques et d'autres acteurs accordent plus d'attention à ce sujet. Il est également essentiel que la population voie davantage de réactions négatives au sexisme bienveillant, en particulier de la part d'hommes. La pression des pairs s'avère bien souvent plus efficace que la pression venant d'autres groupes. Les expert-es souscrivent aux commentaires formulés par l'Azerbaïdjan et l'Espagne soulignant la nécessité de former les journalistes, qui sont responsables de la façon dont les questions sont représentées dans les médias, et de travailler avec les enfants et les adolescent-es car les stéréotypes se forment très tôt et les adolescent-es sont la catégorie de la population la plus influencée par les médias sociaux.

128. Kira Appel (Danemark) demande si, dans le cadre de l'étude, la victime est toujours une femme ou s'il peut aussi s'agir d'un homme. Il serait intéressant de voir comment les hommes voient le sexisme lorsqu'il est dirigé contre eux. Miriam Hale explique que, pour des raisons pratiques, l'étude s'est attachée aux femmes, mais que le sexisme contre les hommes, en particulier dans ses formes « bienveillantes », existe bien sûr aussi. Il faudrait mener une étude spécifique sur ce sujet. André Melzer précise que l'étude sur les stéréotypes et l'emploi a été suivie d'une étude concernant les hommes, qui a mis en évidence des schémas similaires, mais des incidences beaucoup plus faibles sur les hommes que sur les femmes. Il ressort également de l'étude que le sexisme à l'égard des hommes est beaucoup plus subtil.
129. Plusieurs États membres expriment des préoccupations quant aux termes utilisés. Pour eux, le sexisme ne peut jamais être « bienveillant ». Miriam Hale explique qu'en psychologie, il est très pertinent d'utiliser ce terme car on s'intéresse aux motivations qui déterminent le sexisme, qui sont très différentes lorsque l'on parle de sexisme « bienveillant » d'une part et de sexisme hostile d'autre part. L'utilisation de l'expression « sexisme bienveillant » ne vise en aucun cas à minimiser les effets du sexisme.
130. Fatima Barkan (Maroc) demande si les études montrent que le sexisme a des incidences sur les procédures judiciaires, et si la législation et les campagnes suffiront à mettre un terme à cette influence. Rappelant qu'ils ne sont pas juristes, les expert-es déclarent qu'ils ne peuvent pas donner d'analyse, mais que d'autres études ont clairement mis en évidence des jugements biaisés. Il convient néanmoins de préciser que ces études viennent généralement des États-Unis, où le système judiciaire est très différent de celui des pays européens. Le plus souvent en outre, un grand nombre de facteurs – comme le genre, l'âge, la race ou la religion – sont imbriqués et il est difficile de voir lequel est le plus déterminant.
131. Alyssa Ahrabare (Réseau européen des femmes migrantes) demande si l'interdiction du sexisme sur les plateformes de médias sociaux fonctionne vraiment bien et aimerait savoir, si ce n'est pas le cas, ce qui a été fait pour la rendre efficace. Elle demande également si les études se sont intéressées au sexisme dans la pornographie. Miriam Hale répond que les algorithmes utilisés par les plateformes de médias sociaux pour détecter le sexisme ne sont pas très efficaces et que dans certains cas ils conduisent même à effacer des contenus de sensibilisation au problème. De grands progrès ont été effectués ces dernières années en ce qui concerne la détection du discours de haine raciste, et ces avancées profiteront sans doute au travail sur le sexisme. André Melzer ajoute que la question du sexisme dans la pornographie n'a pas fait l'objet de beaucoup de recherches.
132. En réponse à la remarque de Roberto Olla (chef du Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre) selon laquelle il faut avancer prudemment étant donné le caractère parfois flou de la limite entre sexisme « bienveillant » et absence de sexisme, Miriam Hale indique que c'est précisément la raison pour laquelle tant de personnes ne détectent pas le sexisme « bienveillant » ; dans certains pays ou certaines circonstances, des formes de sexisme « bienveillant » sont considérées comme de bonnes manières, et sont donc renforcées.

133. La présidente remercie les deux expert-es pour leur [présentation](#) (qui est accessible sur le site web de la réunion).

- *La GEC prend note de la présentation des résultats de l'étude « From Stereotypes to Hostile Sexism - A Psychological Analysis of Conceptions about Gender » réalisée par Miriam Hale et André Melzer.*

VIII. Coopération avec les organisations internationales/régionales

- Échange de vues entre la présidente de la GEC et le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, en ligne, Genève, 1^{er} juillet 2022
134. La présidente informe les membres qu'elle a été invitée par le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à avoir un échange de vues avec le Comité lors de sa prochaine réunion, à Genève le 1^{er} juillet 2022. Elle invite les membres à faire part de sujets à soulever au nom de la GEC.
135. Cristiana Carletti (Italie) propose d'évoquer la dimension numérique de la violence, en écho à la [déclaration publique du Comité du 8 mars 2022](#). La question de la traite des femmes et des filles pourrait aussi être soulevée. La [recommandation générale sur la traite des femmes et des filles dans le contexte des migrations internationales](#) adoptée en 2020 par le Comité revêt une importance particulière eu égard aux discussions tenues lors de la réunion de la GEC, en particulier en ce qui concerne l'Ukraine. Cristiana Carletti ajoute que la question de la collecte de données concernant tous les aspects liés à l'égalité de genre peut également être abordée, à la suite des indicateurs produits par le Comité dans sa [contribution au forum politique de haut niveau pour le développement durable](#).
136. Waltraud Dahs (Allemagne) dit qu'il serait intéressant de savoir quelles recommandations générales sont prévues, et d'échanger à ce sujet.
137. La secrétaire de la GEC indique que, bien que le Comité n'ait pas précisé les sujets qu'il souhaitait aborder, il serait important de l'informer des travaux en cours et à venir de la GEC. Cet échange pourrait faire émerger des idées en vue d'une future coopération.
- *La GEC prend note du prochain échange de vues entre sa présidente et le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et propose que les priorités futures des deux organes, ainsi que les questions de violence en ligne envers les femmes, de traite des femmes et de collecte de données sur tous les aspects de l'égalité de genre soit abordées lors de cet échange.*

- [Soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme](#) (New York, 14-24 mars 2022)
 - o Événement parallèle sur « [L'éducation aux STIM comme tremplin vers des politiques de changement climatique transformatrices en termes de genre](#) » organisé par la ministre italienne de l'Égalité des chances et de la Famille et le Conseil de l'Europe (15 mars 2022)
138. Stefano Pizzicannella (Italie) fait un compte rendu de l'événement parallèle organisé par la ministre italienne de l'Égalité des chances et de la Famille dans le cadre de la présidence italienne du Comité des Ministres. Le thème prioritaire de la session annuelle de la Commission de la condition de la femme était l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte du changement climatique. La promotion de la place des femmes dans les domaines liés aux sciences et à la technologie est aujourd'hui essentielle car les femmes sont de puissantes agentes de changement. L'événement parallèle sur la promotion des filières de STIM a été organisé pour renforcer l'atout que représentent les femmes en matière de protection de l'environnement face au changement climatique. Stefano Pizzicannella remercie l'Autriche et le Royaume-Uni, qui ont coparrainé l'événement et dont les ministres ont pris la parole lors de la cérémonie d'ouverture, en présence de représentant-es de haut niveau.
139. Stefano Pizzicannella explique que le principal objectif de l'événement parallèle était de promouvoir une vision permettant de surmonter les stéréotypes de genre et tous les types de discrimination, en particulier dans les domaines dominés par les hommes. Les échanges ont mis en évidence la nécessité de continuer de promouvoir des politiques et des actions propres à faire avancer le processus de transformation culturelle et l'adoption de politiques climatiques et environnementales prenant en considération la dimension de genre, dans l'intérêt des générations actuelles et futures. L'événement parallèle, qui portait sur le changement climatique et le rôle des femmes, a aussi été l'occasion d'aborder la question de l'éducation et celle du leadership. Les discussions sont donc allées au-delà du seul domaine du changement climatique. Un [résumé de l'événement, accompagné des recommandations](#) mises en avant, est disponible sur le site web de la manifestation.
140. Charles Ramsden (Royaume-Uni) remercie la présidence italienne et le Conseil de l'Europe d'avoir invité la ministre de son pays à participer à cet événement, qui était très bien organisé. Au Royaume-Uni, un grand nombre de jeunes femmes étudient des matières qui devraient les conduire à exercer une profession dans le domaine des STIM. Cependant, les femmes ne sont pas représentées au même niveau que les hommes dans la sphère professionnelle. Le Royaume-Uni cherche à comprendre ce qui se produit pour les jeunes femmes entre les études et l'emploi, et Charles Ramsden fera part à la GEC des éléments qui seront mis au jour et des solutions proposées.
- *La GEC prend note du compte rendu de Stefano Pizzicannella à propos de l'événement parallèle sur « L'éducation aux STIM comme tremplin vers des politiques de changement climatique transformatrices en termes de genre » organisé par la ministre italienne de l'Égalité des chances et de la Famille et le Conseil de l'Europe (15 mars 2022).*

- [Soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme](#) (New York, 14-24 mars 2022)
141. La présidente invite les participant-es à donner des informations à propos de leur participation à la récente session de la Commission de la condition de la femme.
142. Farid Adilov (Azerbaïdjan) dit que son ministre a participé activement et pris la parole sur l'application des technologies de l'environnement et l'énergie renouvelable.
143. Samra Filipović Hadžabić (Bosnie Herzégovine) informe les membres que son pays a commencé à élaborer sa stratégie sur le changement climatique et que, conformément aux conclusions de la Commission de la condition de la femme, un chapitre spécifique du plan d'action en faveur de l'égalité de genre sera consacré au climat.
144. Lara Ferguson Vázquez de Parga (Espagne) informe les membres que l'Espagne a organisé avec l'Argentine un événement sur les femmes défenseuses des droits humains, du territoire et de la planète. Cet événement parallèle a fait dialoguer des militantes, qui ont pu parler de leur expérience et de la mobilisation lancée dans leurs territoires en faveur des droits humains, et des violences qu'elles ont subies pour cette raison.
- *La GEC prend note des informations communiquées par ses membres sur les conclusions de la session de la Commission de la condition de la femme et les événements organisés parallèlement.*
- Conseil de l'Union européenne – programme pour l'égalité entre les femmes et les hommes :
 - [Présidence slovène](#) (juillet-décembre 2021)
145. Sara Slana (Slovénie) informe les participant-es que les objectifs généraux de la présidence slovène du Conseil de l'Union européenne étaient de poursuivre les discussions sur l'atténuation des conséquences sociales et économiques de la pandémie de Covid-19, en contribuant à améliorer les conditions de vie et de travail de toutes les générations et en relevant les défis démographiques [au moyen d'une approche prenant en considération les différentes phases de la vie](#).

146. L'intervenante présente les [principales réalisations concernant l'égalité entre les femmes et les hommes](#), à savoir : la négociation d'une approche générale sur la directive relative à la transparence des rémunérations – qui donne un signal fort quant au fait que le Conseil de l'Union européenne est prêt à agir contre la discrimination salariale ; poursuite de la discussion sur la directive relative à l'égalité de traitement, à partir du texte de compromis élaboré pendant la présidence portugaise ; adoption des conclusions sur l'impact de l'intelligence artificielle sur l'égalité de genre dans le marché du travail ; adoption des conclusions sur l'intégration de la dimension de genre dans le budget de l'UE, axées sur la prise en compte de la dimension de genre dans les stratégies et politiques futures de l'UE ; et obtention par les ministres, lors d'une discussion sur le thème « Vers une Union de l'égalité » tenue à l'occasion de la réunion de décembre 2021 du Conseil EPSCO, d'un large consensus sur la nécessité de faire en sorte que l'égalité se concrétise véritablement.
147. Un certain nombre d'[événements](#) ont été organisés pendant la présidence slovène, notamment : une conférence de haut niveau sur « Un travail de qualité pour une vie de qualité » ; un webinaire sur l'élimination de la cyberviolence et l'instauration d'espaces numériques sûrs pour les femmes et les filles, intitulé « *Building safe digital spaces for women and girls – Click off cyber violence!* », qui a eu lieu le 25 novembre 2021 à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ; et une conférence de haut niveau sur l'Indice d'égalité de genre 2021, mettant l'accent sur la santé, et particulièrement la santé mentale et la santé en matière de sexualité et de procréation.
- [Présidence française](#) (janvier-juin 2022)
148. Alexis Rinckenbach (France) donne aux membres des informations sur la présidence française en cours. Il explique que la France a succédé à la Slovaquie et que dans le cadre du système de présidence tournante, elle forme avec la République tchèque et la Suède un trio de présidences. L'émancipation économique des femmes figure au nombre des priorités du programme du trio, et la proposition de directive sur les femmes dans les conseils d'administration a été soumise à approbation (un accord a été obtenu le 7 juin 2022). Une autre priorité est la lutte contre la violence à l'égard des femmes, et notamment la ratification de la Convention d'Istanbul par l'Union européenne. La Commission européenne a proposé une directive pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. À la demande de la présidence française, l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) prépare un rapport sur le contrôle coercitif et les violences psychologiques contre les femmes dans les États membres de l'UE. Le rapport analysera les causes et les conséquences du contrôle coercitif et de la violence psychologique, évaluera la façon dont ils sont sanctionnés pénalement et examinera les différentes voies suivies par les pays pour lutter contre ce phénomène.

- Présidence tchèque (juillet-décembre 2022)

149. Radan Safarik (République tchèque) donne aux membres des informations sur la future présidence de son pays et indique que l'égalité de genre continue d'être une priorité, à la suite de la [déclaration commune du trio de présidences pour plus d'égalité entre les femmes et les hommes en Europe](#). Pendant leur présidence, les autorités tchèques soutiendront les négociations en vue de l'adoption de la directive sur la transparence des rémunérations et faciliteront les négociations sur la directive sur l'équilibre hommes-femmes dans les conseils d'administration si elles n'ont pas complètement abouti sous la présidence française.
150. Un certain nombre d'événements seront organisés pendant la présidence, et notamment une réunion du groupe à haut niveau sur l'approche intégrée de l'égalité, à Prague en septembre ; une conférence de deux jours sur l'égalité économique entre les femmes et les hommes, dont les éléments seront repris dans les conclusions du Conseil (Prague, 3-4 octobre 2022) ; et la 24^e conférence du réseau WAVE, sur les services spécialisés d'aide aux femmes, qui se tiendra à Prague les 10 et 11 octobre 2022.
151. Il est prévu d'intégrer une perspective de genre dans tous les événements de la présidence. Lors de la conférence de haut niveau sur la pauvreté énergétique, par exemple, il y aura une session spécifique sur la dimension de genre du thème général ; enfin, la réunion des coordinateur·rices roms nationaux/nationales abordera la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- *La GEC prend note des informations fournies par Sara Slana (Slovénie), Alexis Rinckenbach (France) et Radan Safarik (République tchèque) sur le programme en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de leur présidence respective du Conseil de l'Union européenne.*

VI. Activités actuelles et futures au niveau national et international

- Programme du Conseil de l'Europe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes :
 - [Présidence italienne du Comité des Ministres](#) (novembre 2021-mai 2022)
152. Stefano Pizzicannella (Italie) fait un tour d'horizon de la présidence italienne, qui avait inscrit l'égalité entre les femmes et les hommes parmi ses principales priorités. La présidence italienne a été guidée par le principe de la protection des droits humains et des libertés fondamentales, en vue de construire un avenir fondé sur le respect des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit. Elle a été axée sur trois thèmes principaux : le renforcement des valeurs et principes communs au moyen de la coopération et du dialogue au sein des États membres ; l'autonomisation des femmes ; et les droits des enfants et des adolescent·es, grâce à la promotion des politiques de la jeunesse et dans le cadre plus large de la lutte contre les discriminations et de la construction d'un avenir centré sur les personnes.

153. Stefano Pizzicannella indique que les résultats des initiatives sur l'autonomisation des femmes prises pendant la présidence (notamment les événements évoqués plus haut) ont contribué de manière importante à porter ces questions à l'attention des États membres et des parties prenantes.
154. Stefano Pizzicannella ajoute que la ministre italienne de l'Égalité des chances et de la Famille a montré tout l'intérêt qu'elle portait à ces questions en participant à l'[échange de vues de haut niveau](#) organisé pendant la dernière réunion de la GEC à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. En outre, la Secrétaire Générale et la ministre de l'Égalité des chances et de la Famille ont signé une [déclaration commune sur l'importance que revêt la Convention d'Istanbul](#). Stefano Pizzicannella invite à cette occasion tous les États membres à signer et ratifier la Convention d'Istanbul.
- Présidence irlandaise du Comité des Ministres (mai-novembre 2022)
155. Deirdre Ní Néill (Irlande) informe les membres que l'objectif général de la [présidence irlandaise](#) sera de réaffirmer « la conscience de l'Europe » et de réorienter les efforts en ce sens. Trois priorités ont été définies : réaffirmer l'action du Conseil de l'Europe en matière de protection des droits humains sur tout le continent, en particulier dans les zones de conflit ; promouvoir les droits des enfants et des jeunes ; et promouvoir une Europe de l'accueil, de l'inclusion et de la diversité. L'intervenante souligne que tous les thèmes de la présidence intégreront une perspective de genre.
156. Deirdre Ní Néill donne aux participant-es des informations sur quelques-uns des principaux événements prévus. Il y aura notamment une conférence sur la participation des enfants à la démocratie et aux procédures relevant du droit de la famille, une réunion des ministres de la Justice en septembre en vue d'élaborer des normes européennes pour la lutte contre les violences domestiques, sexuelles et fondées sur le genre, une conférence en septembre sur l'application de la Convention européenne des droits de l'homme dans les territoires contestés, et une conférence sur l'importance de l'éducation mondiale pour favoriser l'engagement des acteurs de la société en faveur de la justice, de la durabilité, de l'équité et des droits humains.
- Présidence islandaise du Comité des Ministres (novembre 2022-mai 2023)
157. Tryggvi Hallgrímsson (Islande) indique aux membres que le programme de la prochaine présidence islandaise du Comité des Ministres (novembre 2022-mai 2023) a été récemment approuvé par le gouvernement de son pays. L'égalité figurera au nombre des principales priorités et des événements seront organisés pour débattre des meilleures pratiques dans un éventail de domaines, tels que la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes, en accordant une importance particulière aux droits des victimes de violences ; les questions LGBTQI+ ; les hommes et l'égalité.

158. Le président de l'Islande se rendra à Strasbourg en novembre 2022 pour un événement sur la manifestation numérique de la violence et ses effets. En janvier 2023, le Premier ministre interviendra lors d'une conférence au sujet de la législation récente sur la reconnaissance du genre et de la nécessité d'aborder cette question en faisant preuve d'humilité et de respect pour la dignité humaine. Cet événement sera organisé en coopération avec le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI).
159. Tryggvi Hallgrímsson annonce en outre que l'Islande accueillera en avril 2023 la conférence thématique annuelle organisée par la GEC, qui se penchera sur la nécessité d'inclure les hommes et les garçons dans les politiques en matière d'égalité. Ce sera l'occasion de présenter des activités de sensibilisation ayant abordé la question du sexisme et de la violence en s'appuyant sur un dialogue fondé sur les valeurs plutôt que sur un discours culpabilisant.
- *La GEC prend note des informations fournies par Stefano Pizzicannella (Italie), Deirdre Ní Néill (Irlande) et Tryggvi Hallgrímsson (Islande) sur le programme en matière d'égalité de genre de leurs présidences respectives du Comité des Ministres.*

IX. Propositions pour l'ordre du jour de la prochaine réunion, y compris les discussions thématiques

160. La présidente invite les membres à soumettre des propositions pour l'ordre du jour de la prochaine réunion de la GEC (Novembre 2022).
161. Karin Bengtson (Suède) propose d'inviter l'Agence suédoise pour l'égalité entre les femmes et les hommes et d'organiser une discussion sur les dispositifs institutionnels que sont les organes chargés de l'égalité entre les femmes et les hommes. Paivi Yli-Pietilä (Finlande) émet l'idée d'une présentation par l'OCDE des travaux réalisés par l'organisation sur la violence fondée sur le genre, à laquelle le GREVIO serait invité à participer. Kateryna Levchenko (Ukraine) appuie cette idée. La Finlande propose aussi de tenir une discussion thématique sur le harcèlement sexuel. Le Mexique indique qu'il enverra une proposition par écrit après la réunion. Alyssa Ahrabare (Réseau européen des femmes migrantes) propose le thème de la pornographie en tant que couverture d'activités criminelles – traite, sexisme, violence contre les femmes. La Suède et l'Espagne (Lara Ferguson Vázquez de Parga) soutiennent cette proposition, et l'Espagne rappelle qu'une excellente présentation sur la pornographie avait été faite lors de la conférence de la GEC tenue à Helsinki en 2019. Anne Negre (Groupe européen des femmes diplômées des universités) suggère la tenue d'une discussion sur les définitions. On peut ainsi se demander « Qu'est-ce que le genre ? », car la notion de genre est de plus en plus utilisée pour rendre les femmes invisibles, ou bien « Qu'est-ce que la violence ? », car le terme est compris différemment dans le contexte de la Charte sociale, dans le domaine de la cybercriminalité ou dans le cadre de la Convention d'Istanbul.
162. La présidente remercie les membres pour leurs propositions et les informe qu'une décision sera prise par le Bureau lors de l'une de ses prochaines réunions.

- *La GEC prend note des propositions de discussions thématiques pour sa prochaine réunion, tels que le harcèlement sexuel, les mécanismes institutionnels pour l'égalité de genre, et la pornographie, et convient que le Bureau décidera de celles à faire figurer à l'ordre du jour de la prochaine réunion.*
- *La GEC prend note des propositions pour l'ordre du jour de sa prochaine réunion (novembre 2022).*

X. Questions diverses

Terminologie

163. La secrétaire de la GEC informe les membres que lors de l'examen par le Groupe de rapporteur-es sur les droits de l'homme (GR-H) du rapport annuel 2021 sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes, le 9 mai, plusieurs États membres ont soulevé des questions concernant l'utilisation de certains termes. En particulier, l'expression anglaise « *equal rights of women and girls* » (« droits égaux des femmes et des filles ») était préférée par certaines délégations à « *women's rights* » (« droits des femmes »), et l'expression française « égalité de genre » (« *gender equality* » en anglais) pourrait être utilisée à la place de « égalité entre les femmes et les hommes » (« *equality between women and men* »).
164. Les membres de la GEC discutent de ces propositions et d'autres termes discutés. En français, l'expression « droits humains » devrait vraiment être utilisée à la place de « droits de l'homme ». Certains membres précisent qu'il est important de ne pas perdre la notion de « droit des femmes » et que l'expression « droits égaux des femmes et des filles » ne recouvre dans les faits pas la même chose que « droits des femmes ». Les membres conviennent qu'il faut approfondir la discussion sur ce sujet et chargent le Secrétariat de préparer un document sur la terminologie pour faciliter les débats lors d'une prochaine réunion de la GEC.
- *La GEC prend note des informations fournies par le Secrétariat concernant les questions de terminologie – soulevées par les membres du GR-H lors de l'examen, le 9 mai 2022, du rapport annuel 2021 de la GEC sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes – et charge le Secrétariat de préparer un document sur lequel fonder les discussions lors d'une prochaine réunion de la GEC.*
165. La présidente informe les membres qu'il s'agit de la dernière réunion à laquelle participe Anje Wiersinga (Alliance internationale des femmes), qui va bientôt prendre sa retraite. Elle la remercie pour sa participation active et sa coopération au fil des années et lui souhaite une heureuse retraite.
166. La présidente informe les membres que Thomas Thentz (Suisse) quitte ses fonctions pour prendre d'autres responsabilités et qu'il vient d'assister à sa dernière réunion. Elle le remercie pour son travail et lui souhaite bonne chance pour la suite de ses activités.

XI. Dates des prochaines réunions

167. La présidente informe les membres des dates des prochaines réunions : deuxième réunion du groupe de travail qui prépare les lignes directrices sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et dans les politiques pour combattre la violence à l'égard des femmes (Strasbourg, 28 juin 2022) ; 22^e réunion de la GEC (Strasbourg, 16-18 novembre 2022), durant laquelle une demi-journée sera consacrée au lancement de l'étude sur les incidences du Covid-19 sur l'accès des femmes à la justice (Strasbourg, 17 novembre 2022).

- *La GEC approuve les dates des prochaines réunions liées à la GEC : 2^e réunion du Groupe de travail sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et dans les politiques pour combattre la violence à l'égard des femmes (WG-GEC-MB) (Strasbourg, 28 juin 2022) ; 22^e réunion de la GEC (Strasbourg, 16-18 novembre 2022), y compris l'événement de lancement de l'étude sur les incidences de la Covid-19 sur l'accès des femmes à la justice (17 novembre 2022 - après-midi).*

XII. Adoption du rapport abrégé de la 21^e réunion de la GEC (11-13 mai 2022)

168. La présidente présente le projet de rapport abrégé, qui est adopté par les membres. Elle charge le Secrétariat de le transmettre au Comité des Ministres pour qu'il en prenne note. La présidente remercie les orateurs et oratrices, les membres et les participant-es pour leur contribution active, ainsi que le personnel technique, les interprètes et le Secrétariat, et lève la séance.

- *La GEC approuve le rapport abrégé et charge le Secrétariat de le transmettre au Comité des Ministres pour qu'il en prenne note.*

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

- I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**
 - *Projet d'ordre du jour* *GEC(2022)OJ1 Révisé*
- II. Commission pour l'égalité de genre**
- **Échange de vues annuel afin d'évaluer les activités de la GEC** *[et de conseiller le Comité des Ministres et la Secrétaire Générale sur les priorités futures dans son secteur, y compris les nouvelles activités éventuelles et celles auxquelles il pourrait être mis fin]* [Mandat 2022-2025](#)
- III. Échange de vues sur la guerre en Ukraine et ses conséquences pour les femmes**
- IV. Échange de vues avec Dunja Mitjatović, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe**
- V. Programme transversal du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes**
1. **Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023**
- a. **Projet de programme de travail 2022-2025** *GEC(2022)1*
- b. **Objectif 1 - Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme**
- Étude sur les places des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes *Publication*
- Information du Groupe de travail préparant les lignes directrices sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes et dans les politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes *Présentation orale*
- Examen de la mise en œuvre de la recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme - l'approche pour examiner sa mise en œuvre et proposition de procédure à suivre et les projets de questionnaires pour les États membres et les ONG *GEC(2021)8 révisé*

c. Objectif 2 - Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

- Échange de vues avec Iris Luarasi, présidente du Groupe d'expert-es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)
- Partage des expériences des États parties sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et informations sur les nouvelles ratifications
- Mise à jour par le Secrétariat sur les projets de coopération menés par la Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes concernant la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

d. Objectif 3 – Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice

- Mise à jour par le Secrétariat sur les projets de coopération menés par la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes concernant l'égalité d'accès des femmes à la justice, y compris en ce qui concerne une étude sur l'impact de Covid-19
GEC(2022)4

e. Objectif 4 – Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique

- Présentation par Andri Savva (Vice-présidente, Chypre) du programme d'éducation chypriote pour l'autonomisation des femmes dans la vie politique
- Coopération du Conseil de l'Europe pour soutenir la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique

f. Objectif 5 - Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile

- Recommandation du Comité des Ministres sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile – la voie à suivre

g. Objectif 6 – Intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures

- L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités du Conseil de l'Europe

Présentation orale

- Rapports des membres de la GEC et du Secrétariat qui ont participé aux réunions suivantes des organes du Conseil de l'Europe

- Comité sur l'[intelligence artificielle](#)

Présentation orale

[Éléments d'un cadre juridique sur l'intelligence artificielle](#)

- [Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion \(CDADI\)](#) et de ses comités subordonnés notamment en ce qui concerne la préparation par la GEC et le CDADI d'une étude sur l'impact de l'intelligence artificielle *Présentation orale*
- [Comité d'experts sur le crime de haine \(PC/ADI-CH\)](#) - préparation d'un projet de Recommandation globale sur la lutte contre le crime de haine *Présentation orale*
- [Groupe Pompidou](#) : préparation d'un événement parallèle sur l'égalité/le genre lors de la conférence sur l'addiction de Lisbonne (fin novembre 2022). *Présentation orale*

h. Conférence thématique annuelle

- Suivi de la conférence sur « l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée comme levier pour l'autonomisation des femmes et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes » organisée par la Ministre italienne de l'Égalité des Chances et de la Famille et le Conseil de l'Europe dans le cadre de la présidence italienne du Comité des Ministres (Rome, 12 avril 2022)
« Takeaways » de la conférence
Projet de rapport de la conférence (GEC(2022)2)

VI. Discussion thématique

- « *From Stereotypes to Hostile Sexism - A Psychological Analysis of Conceptions about Gender* »
- présentation et résultats du projet mené par l'Université du Luxembourg, suivi d'une discussion avec Miriam Hale, M.Sc., chercheuse doctorale, et Dr André Melzer, professeur assistant en psychologie, Département des sciences comportementales et cognitives, Faculté des sciences humaines, sociales et de l'éducation, Université du Luxembourg.

VII. Coopération avec les organisations internationales/régionales

- Échange de vues avec la Présidente de la GEC et le Comité de CEDAW, en ligne, Genève, 1 juillet 2022
- CSW66 - Commission de la condition de la femme (New York, 14-24 mars 2022)
 - Événement parallèle sur le thème « L'éducation aux STIM comme tremplin vers des politiques de changement climatique transformatrices pour les femmes », organisé par la Ministre italienne de l'Égalité des Chances et de la Famille et le Conseil de l'Europe et (15 March 2022)

- Conseil de l'Union européenne – programme de l'égalité entre les femmes et les hommes :
 - Présidence slovène (juillet - décembre 2021)
 - Présidence française (janvier - juin 2022)
 - Présidence tchèque (juillet - décembre 2022)

VIII. Activités actuelles et futures au niveau national et international

- Programme du Conseil de l'Europe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes :
 - Présidence italienne du Comité des Ministres (novembre 2021 - mai 2022)
 - Présidence irlandaise du Comité des Ministres (mai - novembre 2022)
 - Présidence islandaise du Comité des Ministres (novembre 2022 - mai 2023)

IX. Propositions pour l'ordre du jour de la prochaine réunion, y compris les discussions thématiques

X. Autres questions

XI. Dates des prochaines réunions

- 2^{ème} réunion du Groupe de travail préparant les lignes directrices sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes et dans les politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes – Strasbourg, 28 juin 2022
- 22^{ème} réunion de la GEC - Strasbourg, 16-18 novembre 2022
- Événement de lancement de l'étude sur l'impact de Covid-19 sur l'accès des femmes à la justice - Strasbourg, 17 novembre 2022 (après-midi)

XII. Adoption du rapport abrégé de la 21^{ème} réunion de la GEC (11-13 mai 2022)

Calendrier des événements et réunions à venir

- *2^{ème} réunion du Groupe de travail préparant les lignes directrices sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes et dans les politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes – Strasbourg, 28 juin 2022*
- *Echange de vues avec la Présidente de la GEC et le Comité de CEDAW, en ligne, Genève, 1 juillet 2022*
- *22^{ème} réunion de la GEC - Strasbourg, 16-18 novembre 2022*
- *Événement de lancement de l'étude sur l'impact de Covid-19 sur l'accès des femmes à la justice – Strasbourg, 17 novembre 2022 (après-midi)*

ANNEXE II

**List of Participants/
Liste des participant·es**

Members/Membres

<p>Albania <i>Albanie</i> Online</p>	<p>Brunilda Dervishaj Head of the Sector for Policies and Strategies on Social Inclusion and Gender Equality Ministry of Health and Social Protection <i>Cheffe du secteur des politiques et stratégies en matière de l'inclusion sociale et l'égalité entre les femmes et les hommes</i> <i>Ministère de la santé et de la protection sociale</i></p>
<p>Andorra <i>Andorre</i> In person</p>	<p>Mireia Porras Garcia Head of the Equality Policies Department Ministry of Social Affairs, Justice and Interior <i>Cheffe du Service des Politiques d'Égalité</i> <i>Département des Affaires Sociales</i> <i>Ministère des Affaires Sociales, de la Justice et de l'Intérieur</i></p> <p>Christel Codina Torres Psychologist and desk officer at the Equal Policies Department of the Ministry of Social Affairs, Youth and Equality <i>Psychologue et agente du département des politiques d'égalité</i> <i>Ministère des affaires sociales, de la jeunesse et de l'égalité</i></p>
<p>Armenia <i>Arménie</i> Online</p>	<p>Lilit Shakaryan Head of Division of Co-operation with International Monitoring Bodies Department of Human Rights and Humanitarian Issues Ministry of Foreign Affairs <i>Cheffe de la division de la coopération avec les organes de suivi internationaux</i> <i>Département des droits humains et des questions humanitaires</i> <i>Ministère des Affaires Etrangères</i></p>
<p>Austria <i>Autriche</i> In person</p>	<p>Eva Fehringer Head Federal Ministry of Labour International and European Social Policy and Labour Law <i>Cheffe adjointe</i> <i>Ministère fédéral du Travail</i> <i>Unité Politique sociale internationale et européenne en matière de droit du travail</i></p>

<p>Azerbaijan <i>Azerbaïdjan</i> <i>In person</i></p>	<p>Farid Adilov Head of International Relations and Protocol Service Department State Committee for Family, Women and Children's Affairs <i>Chef du Département des relations internationales et des services de protocole</i> <i>Comité d'État pour les femmes, la famille et les affaires des enfants</i></p>
<p>Belgium <i>Belgique</i> <i>Online</i></p>	<p>Marian Vandenbossche Policy Officer (International policy) Team Equal Opportunities Agency for Home Affairs Government of Flanders <i>Chargée de mission (Politique internationale)</i> <i>Equipe Egalité des chances</i> <i>Agence pour les affaires intérieures</i> <i>Gouvernement de la Flandre</i></p> <p>Barbara Brunisso Co-ordinator of the Directorate for Equal Opportunities Ministry of the Wallonia-Brussels Federation/Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles <i>Coordinatrice de la Direction de l'Egalité des Chances</i> <i>Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles</i></p> <p>Carine Joly Adviser Institute of Gender Equality <i>Conseillère</i> <i>Institut pour l'égalité des femmes et des hommes</i></p>
<p>Bosnia and Herzegovina <i>Bosnie-Herzégovine</i> <i>In person</i></p>	<p>Samra Filipović Hadžiabdić Director Agency for Gender Equality Ministry of Human Rights and Refugees <i>Directrice</i> <i>Agence pour l'égalité entre les femmes et les hommes</i> <i>Ministère des droits humains et des réfugiés</i></p>
<p>Bulgaria <i>Bulgarie</i> <i>In person</i></p>	<p>Irina Ivanova Head of Unit Equal Opportunities, Antidiscrimination and Social Assistance Benefits Ministry of Labour and Social Policy <i>Cheffe d'unité</i> <i>Égalité des chances, antidiscrimination et allocation d'aide sociale</i> <i>Ministère du travail et de la politique sociale</i></p>

<p>Croatia <i>Croatie</i> <i>In person</i></p>	<p>Martina Bosak Expert associate Government Office for Gender Equality <i>Experte associée</i> <i>Bureau gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes</i></p>
<p>Cyprus <i>Chypre</i> <i>Online</i></p>	<p>Andri Savva (Vice-Chair/Vice-Présidente) Officer, Office of Commissioner for Gender Equality <i>Agente, Bureau de la Commissaire à l'égalité entre les femmes et les hommes</i></p>
<p>Czech Republic <i>République tchèque</i></p>	<p>Radan Šafařík (in person) Head of the Secretariat of the Government Council for Equality of Women and Men Acting Director of the Gender Equality Department <i>Chef du Secrétariat du Conseil gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes</i> <i>Directeur ad interim du Service de l'égalité entre les femmes</i></p> <p>Zuzana Andreska (online) Gender Equality Department Office of the Czech Government <i>Service de l'égalité de genre</i> <i>Bureau du gouvernement tchèque</i></p>
<p>Denmark <i>Danemark</i> <i>In person</i></p>	<p>Kira Appel Chief Consultant/Deputy Head of Department Department for Gender Equality Ministry of Transport and Gender Equality <i>Consultante en cheffe/Cheffe de service adjointe</i> <i>Département de l'égalité entre les femmes et les hommes</i> <i>Ministère de transport et de l'égalité de genre</i></p>
<p>Estonia <i>Estonie</i> <i>In person</i></p>	<p>Lee Maripuu Head of Gender Equality Policy Ministry of Social Affairs <i>Responsable de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes</i> <i>Ministère des affaires sociales</i></p>
<p>Finland <i>Finlande</i> <i>In person</i></p>	<p>Päivi Yli-Pietilä Ministerial Adviser Gender Equality Unit Ministry of Social Affairs and Health <i>Conseillère ministérielle</i> <i>Unité Egalité de genre</i> <i>Ministère des affaires sociales et de la santé</i></p>

<p>France <i>In person</i></p>	<p>Alexis Rinckenbach Head of the European and International Affairs Office Directorate General for Social Cohesion Ministry of Solidarity and Health/Delegate Ministry for Equality w/m <i>Chef du bureau des affaires européennes et internationales</i> <i>Direction générale de la cohésion sociale</i> <i>Ministère des solidarités et de la santé/Ministère délégué chargé de l'égalité f/h</i></p>
<p>Germany <i>Allemagne</i> <i>In person</i></p>	<p>Waltraud Dahs Head of Division European and International Gender Equality Policy Federal Ministry for Family Affairs, Senior Citizens, Women and Youth <i>Cheffe de Division</i> <i>Politique européenne et internationale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes</i> <i>Ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse</i></p>
<p>Greece <i>Grèce</i> <i>Online</i></p>	<p>Georgia Papageorgiou Head of the Independent Department of European and International Co-operation General Secretariat for Demography, Family and Gender Equality Ministry of Labour and Social Affairs <i>Cheffe du département indépendant de la coopération européenne et internationale</i> <i>Secrétariat général pour la démographie, la famille et l'égalité entre les femmes et les hommes</i> <i>Ministère du travail et des affaires sociales</i></p>
<p>Hungary <i>Hongrie</i> <i>In person</i></p>	<p>Brigitta Gyebnár Head of Women's Policy Unit Department for Adoption and Women's Policy Prime Minister's Office <i>Cheffe, Unité de la politique des femmes</i> <i>Département de l'adoption et de la politique des femmes</i> <i>Bureau du Premier Ministre</i></p>
<p>Iceland <i>Islande</i> <i>In person</i></p>	<p>Tryggvi Hallgrímsson Special Advisor Directorate of Equality <i>Conseiller spécial</i> <i>Direction de l'égalité</i></p>

<p>Ireland <i>Irlande</i> Online</p>	<p>Deirdre Ní Néill Assistant Principal Officer Inclusion, Equality and Gender Equality Unit, Department of Children, Equality, Disability, Integration and Youth <i>Officier principale adjointe</i> <i>Unité de l'inclusion, de l'égalité et de l'égalité entre les femmes et les hommes</i> <i>Département de l'enfance, de l'égalité, du handicap, de l'intégration et de la jeunesse</i></p>
<p>Italy <i>Italie</i> Online</p>	<p>Stefano Pizzicannella General Director Office for International and General Affairs Department for Equal Opportunities <i>Directeur Général</i> <i>Bureau des affaires internationales et générales</i> <i>Département de l'Égalité des chances</i></p> <p>Cordialina Coppola Presidency of the Council of Ministers Office for International and General Affairs, Department for Equal Opportunities <i>Présidence du Conseil des ministres</i> <i>Bureau des affaires internationales et générales,</i> <i>Département pour l'égalité des chances</i></p> <p>Cristina Carletti Presidency of the Council of Ministers Department of Equal Opportunities <i>Présidence du Conseil des ministres</i> <i>Département pour l'égalité des chances</i></p>
<p>Latvia <i>Lettonie</i> In person</p>	<p>Agnese Gaile Senior Expert Department of Social Policy Planning and Development Ministry of Welfare <i>Experte principale</i> <i>Département de la planification et du développement de la politique sociale</i> <i>Ministère de l'aide sociale</i></p>
<p>Liechtenstein</p>	<p>Awaiting nomination/ <i>Nomination en attente</i></p>
<p>Lithuania <i>Lituanie</i></p>	<p>No participation/ <i>Pas de participation</i></p>

<p>Luxembourg <i>In person</i></p>	<p>Ralph Kass Senior Advisor 1st Class Ministry of Equality between Women and Men <i>Conseiller de Direction 1e Classe</i> <i>Ministère de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes</i></p>
<p>Malta <i>Malte</i></p>	<p>Maria Ellul (<i>in person</i>) Manager II (Research) Human Rights Directorate Ministry for Justice, Equality and Governance <i>Cadre II (Recherche)</i> <i>Direction des droits humains</i> <i>Ministère de la Justice, de l'Égalité et de la Gouvernance</i></p> <p>Analise Desira (<i>online</i>) Manager Human Rights Directorate, Ministry for Justice, Equality and Governance <i>Cadre</i> <i>Direction des droits humains</i> <i>Ministère de la Justice, de l'Égalité et de la Gouvernance</i></p>
<p>Republic of Moldova <i>République de Moldova</i> <i>In person</i></p>	<p>Lilia Pascal Head, Division of policy for ensuring equality between women and men Ministry of Labour and Social Protection <i>Cheffe Division de politique visant à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes</i> <i>Ministère du travail et de la protection sociale</i></p>
<p>Monaco <i>Online</i></p>	<p>Corinne Bourdas Magail Policy Officer Department of External Relations and Co-operation Ministry of State <i>Chargée de Mission</i> <i>Département des Relations Extérieures et de la Coopération</i> <i>Ministère d'État</i></p>
<p>Montenegro <i>Monténégro</i> <i>In person</i></p>	<p>Biljana Pejović Head of Division for Gender Equality Ministry of Justice, Human and Minority Rights <i>Cheffe de la division de l'égalité entre les femmes et les hommes</i> <i>Ministère de la justice, des droits humains et des minorités</i></p>
<p>Netherlands <i>Pays-Bas</i> <i>In person</i></p>	<p>Lisanne Post Gender Equality and LGBTI Equality Department Ministry of Education, Culture and Science <i>Département de l'égalité de genre et de l'égalité LGBTI</i> <i>Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences</i></p>

<p>North Macedonia <i>Macédoine du Nord</i> <i>In person</i></p>	<p>Elena Grozdanova State Counsellor for Equal Opportunity Ministry of Labour and Social Policy <i>Conseillère d'État pour l'égalité des chances</i> <i>Ministère du Travail et de la Politique sociale</i></p>
<p>Norway <i>Norvège</i> <i>In person</i></p>	<p>Elin Grotnes Senior Adviser Department of equality and universal design Directorate for Children, Youth and Family Affairs <i>Conseillère principale</i> <i>Département de l'égalité et de la conception universelle</i> <i>Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la famille</i></p>
<p>Poland <i>Pologne</i></p>	<p>No participation/ <i>Pas de participation</i></p>
<p>Portugal <i>In person</i></p>	<p>Andreia Lourenço Marques (Chair/Présidente) International Relations Adviser Commission for Citizenship and Gender Equality <i>Conseillère en relations internationales</i> <i>Commission pour la citoyenneté et l'égalité de genre</i></p>
<p>Romania <i>Roumanie</i> <i>Online</i></p>	<p>Andreea Pascu Head of Unit National Agency for Equal Opportunities between Women and Men <i>Cheffe d'Unité</i> <i>Agence nationale pour l'égalité de chances entre les femmes et les hommes</i></p>
<p>San Marino <i>Saint Marin</i> <i>Online</i></p>	<p>Stefano Palmucci Expert Directorate of Legal Affairs Department of External Affairs <i>Expert</i> <i>Direction des affaires juridiques</i> <i>Département des affaires extérieures</i></p>
<p>Slovak Republic <i>République Slovaque</i> <i>Online</i></p>	<p>Ján Tomaštlík Ministry of Labour, Social Affairs and the Family <i>Ministère du travail, des affaires sociales et de la famille</i></p>
<p>Slovenia <i>Slovénie</i> <i>In person</i></p>	<p>Sara Slana Undersecretary Equal Opportunities Department Ministry of Labour, Family, Social Affairs and Equal Opportunities <i>Sous-secrétaire</i> <i>Département de l'égalité des chances</i> <i>Ministère du travail, de la famille, des affaires sociales et de l'égalité des chances</i></p>

<p>Spain <i>Espagne</i> <i>In person</i></p>	<p>Lara Ferguson Vázquez de Parga Senior Adviser Director's Support Unit Institute of Women State Secretariat for Equality and against Gender Violence Ministry of Equality <i>Conseillère principale</i> <i>Unité de soutien du directeur</i> <i>Institut des femmes</i> <i>Secrétariat d'État à l'égalité et à la lutte contre la violence de genre</i> <i>Ministère de l'égalité</i></p>
<p>Sweden <i>Suède</i> <i>In person</i></p>	<p>Karin Bengtson Division for Gender Equality Ministry of Health and Social Affairs <i>Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes</i> <i>Ministère de la santé et des affaires sociales</i></p>
<p>Switzerland <i>Suisse</i> <i>In person</i></p>	<p>Thomas Thentz Lawyer, Federal Department of Home Affairs Federal Office for Gender Equality (FOGE) <i>Juriste, Département fédéral de l'intérieur</i> <i>Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)</i></p> <p>Emma Conti Trainee lawyer, Federal Department of Home Affairs Federal Office for Gender Equality (FOGE) <i>Stagiaire Juriste, Département fédéral de l'intérieur</i> <i>Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)</i></p>
<p>Türkiye <i>Turquie</i> <i>In person</i></p>	<p>Onur Dinçer Expert on Family and Social Policy General Directorate on the Status of Women Ministry of Family, Labour and Social Affairs <i>Expert en politique familiale et sociale</i> <i>Direction générale de la condition féminine</i> <i>Ministère de la Famille, du Travail et des Affaires sociales</i></p>

<p>Ukraine</p>	<p>Kateryna Levchenko (Vice-Chair/Vice-présidente) (online) Government Commissioner for Gender Equality Policy <i>Commissaire du gouvernement pour la politique d'égalité entre les femmes et les hommes</i></p> <p>Olena Petrenko (in person) First Secretary General Department for International Organisations Ministry of Foreign Affairs <i>Attachée</i> <i>Direction générale des organisations internationales</i> <i>Ministère des affaires étrangères</i></p> <p>Olga Dunebabina (online) Communication Assistant La Strada-Ukraine Apparatus of Government Commissioner for gender equality <i>Assistante de communication</i> <i>La Strada-Ukraine</i> <i>Commissaire de l'appareil gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes</i></p> <p>Anatolii Dosych (online) Office of the Government Commissioner for Gender Equality Policy <i>Bureau de la Commissaire du gouvernement pour la politique d'égalité entre les femmes et les hommes</i></p>
<p>United Kingdom <i>Royaume Uni</i> <i>In person</i></p>	<p>Charles Ramsden Head, International Policy Government Equalities Office <i>Chef de la politique internationale</i> <i>Bureau gouvernemental pour l'égalité</i></p>

Non-member States having observer status with the Council of Europe/Etats non-membres ayant le statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe

<p>Holy See <i>Saint-Siège</i> <i>In person</i></p>	<p>Anne-Julie Kerhuel Section for Relations with States Secretariat of State <i>Relations avec les Etats</i> <i>Secrétariat d'Etat</i></p>
<p>Mexico <i>Méxique</i> <i>In person</i></p>	<p>Eva Pizano Cejka Deputy to the Permanent Observer <i>Adjointe à l'Observateur Permanent</i></p>

Non member States/Etats non membres

<p>Morocco <i>Maroc</i> <i>In person</i></p>	<p>Fatima Barkan Adviser to the Private Office of the Minister of Justice Ministry of Justice <i>Conseillère au Cabinet de Ministre de la Justice</i> <i>Ministère de la Justice</i></p>
<p>Tunisia <i>Tunisie</i> <i>In person</i></p>	<p>Monia Braham Gender Justice Advisor Ministry of Family, Women, Childhood and the Elderly <i>Conseiller en justice pour l'égalité de genre</i> <i>Ministère de la Famille, des Femmes, de l'Enfance et des Personnes âgées</i></p>

Participants/Participant-es

<p>Conference of INGOs <i>Conference des OINGs</i> <i>Online</i></p>	<p>Bettina Hahne Gender Equality Rapporteur (INGO) <i>Rapporteure pour l'égalité de genre (OING)</i></p>
<p>Group of Experts on Action Against Violence Against Women and Domestic Violence (GREVIO) <i>Groupe d'expert-es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)</i> <i>In person</i></p>	<p>Iris Luarasi President, GREVIO <i>Présidente, GREVIO</i></p>
<p>Steering Committee on Anti-Discrimination, Diversity and Inclusion <i>Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)</i> <i>Online</i></p>	<p>Erik Adell Hellström Deputy Director EU- and International Affairs Co-ordination Ministry of Employment Division for Human Rights and Discrimination Issues Sweden <i>Directeur adjoint</i> <i>Coordination des affaires européennes et internationales</i> <i>Ministère de l'emploi</i> <i>Division des droits humains et des questions de discrimination</i> <i>Suède</i></p>
<p>European Committee on Legal Co-operation/ <i>Comité européen de coopération juridique (CDCJ)</i> <i>Online</i></p>	<p>Signe Öhman Gender Equality Rapporteur/Rapporteure d'égalité de genre</p>

<p>Working Group on the place of men and boys in gender equality policies and in policies to combat violence against women <i>Groupe de travail sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes et dans les politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes</i> <i>Online</i></p>	<p>Susana Pavlou <i>Expert/Experte</i></p>
<p>UN Women/ONU Femmes <i>Online</i></p>	<p>Erol Ohtamis Ayca Atabey</p>
<p>Delegation of the European Union to the Council of Europe/Délégation de l'Union européenne au Conseil de l'Europe <i>Online</i></p>	<p>Angelia-Hadil Mawed</p>
<p>European Institute for Gender Equality <i>Institut Européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes</i> <i>Online</i></p>	<p>Živilė Macijauskienė <i>Stakeholder Relations Officer</i> <i>Responsable des relations avec les parties prenantes</i> Christian Veske</p>
<p>Fundamental Rights Agency/Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne <i>Online</i></p>	<p>Nevena Peneva</p>
<p>Prosecutor General's Office, Ukraine <i>Bureau de la Procureure générale, Ukraine</i> <i>Online</i></p>	<p>Oleksii Boniuk Head of the Criminal Law Policies and Investments Protection Department <i>Chef des politiques de droit pénal et de la protection des investissements</i></p>
<p>La Strada-Ukraine <i>Online</i></p>	<p>Kateryna Cherepakha <i>Director/Directrice</i></p>

European Network of Migrant Women/ Réseau européen des femmes migrantes <i>In person</i>	Alyssa Ahrabare International women's rights consultant Project Officer of the European Network of Migrant Women <i>Consultante internationale en droits des femmes</i> <i>Responsable de projet</i>
University Women of Europe (UWE) <i>In person</i>	Anne Bergheim-Nègre
International Alliance of Women <i>Online</i>	Anje Wiersinga
Council of Bars and Law Societies of Europe <i>Conseil des barreaux européens</i> <i>Online</i>	Noemi Alarcón Chair of CCBE Migration Committee Présidente du Comité de migration de la CCBE Anna Smolińska Legal Advisor Conseillère juridique
Nordic Information on Gender (NKK) <i>Online</i>	Jenny Pentler Project Co-ordinator
University of Luxembourg <i>Université du Luxembourg</i> <i>In person</i>	Miriam Hale Doctoral Researcher André Melzer Assistant Professor in Psychology

Secretariat/Secrétariat

Directorate General of Democracy/Direction Générale de la Démocratie

Directorate of human dignity, gender equality and governance/Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance

Directorate of human dignity, gender equality and governance <i>Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance</i> <i>Online</i>	Claudia Luciani Director/Directrice
---	---

<p>Human Dignity and Gender Equality Department <i>Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre</i> <i>In person</i></p>	<p>Roberto Olla Head of Department/<i>Chef de service</i></p>
<p>Gender Equality Division <i>Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes</i></p>	<p>Caterina Bolognese (<i>in person</i>) Head of Division/ Secretary to the GEC <i>Cheffe de Division/Secrétaire de la GEC</i></p> <p>Ioana Borza (<i>in person</i>) Administrative Assistant/<i>Assistante administrative</i></p> <p>Anne Brunellière (<i>online</i>) Division Assistant/<i>Assistante de Division</i></p> <p>Cécile Gréboval (<i>in person</i>) Programme Manager, Gender Mainstreaming/<i>Responsable de programme, approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes</i></p> <p>Hannah Hetgens (<i>in person</i>) Intern/<i>Stagiaire</i></p> <p>Christa Jakobsson (<i>in person</i>) Policy Adviser/<i>Conseillère de politique</i></p> <p>Adrienne Looby (<i>online</i>) Co-Secretary to the GEC/<i>Co-secrétaire de la GEC</i></p> <p>Evrydiki Tseliou (<i>online</i>) Administrative Assistant/<i>Assistante administrative</i></p>

	<p>Capacity building and co-operation projects Unit Unité de Renforcement des capacités et projets de coopération</p> <p>Liana Amirbekyan (<i>online</i>) Senior Project Officer/ <i>Chargée principale de projet</i> Yerevan Office/Bureau d'Erevan</p> <p>Tetiana Antonchenko (<i>online</i>) Project Assistant/<i>Assistante de projet</i> Kyiv Office/Bureau de Kiev</p> <p>Parvana Bayramova (<i>online</i>) Senior Project Officer/<i>Chargée principale de projet</i> Baku Office/Bureau de Baku</p> <p>Ségolène Chesneau (<i>online</i>) Project Manager/<i>Responsable de projet</i></p> <p>Emilia Cebotari (<i>online</i>) Senior Project Officer/<i>Chargée principale de projet</i> Chisinau Field Office/Bureau de Chisinau</p> <p>Senem Gurol (<i>online</i>) Project Adviser/<i>Conseillère de projet</i></p> <p>Larissa Kireeva (<i>online</i>) Project Manager/<i>Responsable du projet</i></p> <p>Alla Krytynskaia (<i>online</i>) Project Assistant/<i>Assistante de projet</i></p> <p>Anca Sandescu (<i>in person</i>) Project Manager/<i>Responsable de projet</i></p> <p>Elena Scurtu (<i>online</i>) Project Assistant/<i>Assistante de projet</i> Chisinau Office/Bureau de Chisinau</p> <p>Jenna Shearer-Demir (<i>online</i>) Programme Adviser/<i>Conseillère de programme</i></p> <p>Valeriia Tkachenko (<i>online</i>) Senior Project Officer/<i>Chargée principale de projet</i> Kyiv Office/Bureau de Kiev</p> <p>Evelin Tukora (<i>online</i>) Unit Assistant/<i>Assistante d'unité</i></p>
--	--

	Sandra Veloy-Mateu (<i>in person</i>) Project Manager/ <i>Responsable de projet</i>
Violence Against Women Division <i>Division pour la violence à l'égard des femmes</i>	Johanna Nelles (<i>in person</i>) Head of Division/ <i>Cheffe de Division</i> Executive Secretary/ <i>Secrétaire exécutive (GREVIO)</i> Louise Morlon (<i>online</i>)
Trafficking in Human Beings: Bilateral and Regional Co-operation and Capacity Building/ <i>Traité des êtres humains : Coopération bilatérale et régionale et renforcement des capacités</i> <i>Online</i>	Severina Spassova
Elections and Participatory Democracy Division <i>Division des élections et démocratie participative</i> <i>In person</i>	Franck Daeschler Deputy-Head/ <i>Programme Manager</i> Chef adjoint/ <i>Responsable de programme</i>

Directorate of Antidiscrimination/Direction de l'anti-discrimination

Steering Committee on Anti-Discrimination, Diversity and Inclusion/ <i>Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)</i> <i>Online</i>	Wolfram Bechtel Co-Secretary/ <i>Co-Secrétaire</i>
Framework Convention for the Protection of National Minorities/Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (FCNM) <i>Online</i>	Meyeti Payet
No Hate Speech and Co-operation/ <i>Non au discours de haine et Coopération</i> <i>Online</i>	Rita Marascalchi

European Commission against Racism and Intolerance (ECRI)/ Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) <i>Online</i>	Zeynep Usal-Kanzler
--	----------------------------

Directorate of Democratic Participation/Direction de la participation démocratique

Education Department: Bilateral and Regional Co-operation and Capacity Building/ Service de l'éducation: Coopération bilatérale et régionale et renforcement des capacités <i>Online</i>	Pierre Varasi
--	----------------------

Directorate General Human Rights and Rule of Law/Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit

Directorate of Human Rights/Direction des droits de l'homme

European Committee on Legal Co-operation/ Comité européen de coopération juridique (CDCJ) <i>Online</i>	Sophio Gelashvili Head of Legal Co-operation Unit/Co-Secretary CDCJ Cheffe de l'unité de la coopération juridique/Co-sécretaire CDCJ Philippe Krantz
Department of Social Rights/Service des Droits Sociaux <i>Online</i>	Kyriaki Diamantogianni

Directorate of information society and action against crime/Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité

Cybercrime Division/ Division de la Cybercriminalité <i>Online</i>	Felicia Nica
--	---------------------

Office of the Directorate General of Programmes/Bureau de la Direction générale des programmes (ODGP)

Kyiv Office Bureau de Kyiv <i>Online</i>	Mervi Patošalmi Gender Advisor/Conseillère chargée de genre
--	---

Sarajevo Office Bureau de Sarajevo <i>Online</i>	Loreta Vioiu Deputy Head of Office/ <i>Adjointe au Cheffe de Bureau</i>
--	---

Secretariat of the Parliamentary Assembly/Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Committee on Equality and Non-Discrimination/Commission sur l'égalité et sur la non-discrimination <i>Online</i>	Elodie Fischer <i>Adviser/Conseillère</i> Maria Soldatou <i>Intern/Stagiaire</i>
--	---

Secretariat of the Congress of Local and Regional Authorities/Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Congress of Local and Regional Authorities <i>Congrès des pouvoirs locaux et régionaux</i> <i>In person</i>	Sasha Milanova <i>Intern/Stagiaire</i> Mathilde Barlow <i>Intern/Stagiaire</i>
--	---

Office of the Commissioner for Human Rights/Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme

Office of the Commissioner for Human Rights <i>Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme</i> <i>Online</i>	Cristina Genovese <i>Adviser/Conseillère</i>
--	--

Interpretation, Travel, Events and Multimedia (ITEM) <i>Interprétation, Déplacements, Événements et Multimédia (ITEM)</i> <i>In person</i>	Bettina Ludewig <i>Interpreter/Interprète</i> Isabelle Marchini <i>Interperter/Interprète</i> Josselin Kielwasser <i>ITEM Multimedia</i>
---	--